

Le Haut

Soultzbach

l'écho du Haut Soultzbach

INFORMATIONS MUNICIPALES



N° 3
ÉTÉ 2017

Sommaire

Page 3	Editorial
Pages 4 - 8	Les échos du conseil municipal
Page 9	Citoyenneté
Pages 10 - 11	Finances
Pages 12 - 18	Associations
Pages 19 - 24	Environnement
Page 25	Sport
Page 26	Travaux
Page 27	Pompiers
Pages 28 - 29	Culture
Pages 30 - 31	Rencontre
Page 32	Urbanisme
Page 33	En bref
Page 34	Agenda
Pages 34 - 35	Boîte à images



Édito



CONSTRUIRE NOTRE TERRITOIRE AUJOURD'HUI, C'EST PRÉPARER DEMAIN

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Etre élu au service de la population c'est avant tout préparer l'avenir et voir plus loin que nos mandats. C'est cette logique qui anime notre union au sein du Haut Soultzbach et qui nous permet d'écrire que nos villages respectifs se portent bien.

En effet, alors que nous poursuivons les investissements dans nos écoles pour préparer l'avenir de nos enfants, nous réfléchissons également au développement urbanistique de notre Commune. Alors que le quartier de la rue du Soultzbach à Mortzwiller prend forme avec la construction de nouvelles maisons et l'extension de la voirie, nous nous impliquons fortement dans le dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (dit PLUI) porté par la Communauté de communes.

Ce document d'urbanisme doit remplacer nos POS (Plans d'Occupation des Sols) d'ici l'année 2020 et tracer le périmètre de développement futur de nos villages. Les contraintes réglementaires sont nombreuses et imposent de réduire la consommation de terres agricoles en utilisant au maximum les « dents creuses » à l'intérieur des zones déjà urbanisées. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Thur-Doller vient également se télescoper avec ce projet de PLUI en accordant une surface limitée de terres constructibles. Nous espérons que ces règles n'auront pas pour conséquence de réduire les terres actuellement constructibles tout en préservant notre qualité de vie et le caractère rural qui fait la spécificité de nos villages.

Comme vous avez pu le constater de nombreux chantiers ont fleuri ce printemps. Nous poursuivons notre logique d'investissement sans augmenter la fiscalité communale, ni recourir à l'emprunt. L'entrée de l'église Sainte Marguerite est désormais accessible et les murs du cimetière et du verger seront rénovés au travers d'une association d'insertion durant l'été. Une vaste opération d'amélioration de l'éclairage public sera également menée et le sentier entre nos deux villages sera bientôt posé en enrobé pour nous permettre de bénéficier d'une véritable jonction piétonne sécurisée.

Dans ce même esprit, une étude sera menée pour proposer des solutions d'amélioration de la sécurité dans la traversée des deux communes déléguées. Cette étude est un préalable indispensable vis-à-vis du Conseil Départemental qui sera amené à nous aider dans la réalisation des préconisations qui seront étalées dans le temps et en fonction des marges financières de la Commune.

Enfin, le Conseil Municipal a décidé de transférer la mairie de Soppe-le-Haut dans l'ancienne épicerie du village. L'achat transitera par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace dont la Communauté de communes est adhérente et permettra à la Commune de ne pas payer cette acquisition dans un premier temps. Dès lors, les terrains situés à l'arrière de la maison seront revendus ainsi que l'étage pour permettre à la Commune de réduire les dépenses. La mairie et la paroisse seront installées au rez-de-chaussée pour en faciliter l'accès. Ce déménagement entrainera un changement de destination du presbytère qui pourra être transformé en logements. Sur ce point, plusieurs pistes sont à l'étude notamment avec Domial qui a mené une opération similaire chez nos voisins de Guewenheim par le passé.

Vous le voyez, nous sommes à l'œuvre pour construire notre territoire et ainsi préparer l'avenir.

Nous vous souhaitons de passer un très bel été dans notre beau Vallon !

Bien cordialement,

Christophe BELTZUNG
Maire délégué de Mortzwiller

Franck DUDT
Maire du Haut Soultzbach
Maire délégué de Soppe-le-Haut

l'écho du Haut Soultzbach

Directeurs de la publication :
Franck Dudt, Christophe Beltzung, Maires

Conception graphique : Agence locomotive ©
Rédaction et Photos : Membres de la commission Communication

Impression : GRAPHICEST

Commune du Haut Soultzbach
Tél : 03 89 82 52 10 - fax : 03 89 39 03 77
mairie@le-haut-soultzbach.fr
www.le-haut-soultzbach.fr et sur

N° 3
ÉTÉ 2017

Les échos du Conseil Municipal

Les réunions du Conseil Municipal se déroulent au siège de la Commune nouvelle à Mortzwiller (40, rue principale). Elles regroupent les 25 membres élus des communes historiques (14 membres pour Soppe-le-Haut et 11 pour Mortzwiller).

Les Conseils Municipaux sont présidés par le Maire du Haut Soultzbach, M. Franck DUDT en collaboration avec le Maire délégué de Mortzwiller, M. Christophe BELTZUNG.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2016

Association des communes forestières d'Alsace : adhésion pour Le Haut Soultzbach

La commune historique de MORTZWILLER adhère à l'Association des Communes Forestières d'Alsace. M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, propose à l'assemblée la participation de la commune nouvelle.

Les objectifs de l'Association sont les suivants :

- Représenter et faire valoir les intérêts des collectivités forestières,
- Placer la forêt au cœur du développement local,
- Former les élus,
- Communiquer et informer sous forme de revue ou site internet.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de l'adhésion de la commune du Haut Soultzbach à l'association des communes forestières d'Alsace.

Finances : délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus. ONF

a) approbation de l'état d'assiette 2018

L'état d'assiette des coupes permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage ; d'élaborer en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

C'est l'état prévisionnel des coupes qui sera soumis à approbation du conseil municipal et qui engagera véritablement une décision de commercialisation de la coupe.

Volume prévisionnel réalisable de l'état d'assiette (en m3) :

Mortzwiller :
→ Amélioration : 238.59
→ Irrégulier : 546.94

Soppe-le-Haut :
→ Amélioration : 351.09
→ Irrégulier : 309.92

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal approuve les états d'assiette 2018 (19 pour dont 5 procurations et une abstention de M. Jérôme FINCK) tel qu'ils sont présentés.

b) fixation du prix du bois d'affouage et des fonds de coupe

Les prix sont arrêtés comme suit :
→ 45 € le stère sans livraison,
→ 50 € le stère avec livraison,
→ 12 € le fond de coupe.

Les personnes externes à la commune du Haut Soultzbach pourront acheter des lots lorsque les habitants seront servis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs et décide de les appliquer pour les prochaines années sauf délibération modificative.

ADAUHR : approbation des statuts de la création d'une agence technique départementale - désignation d'un représentant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du Haut Soultzbach à l'unanimité :

- Prend acte de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;
- Prend acte du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;
- Approuve le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre commune à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2017 ;

- Désigne comme représentant de notre commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, Monsieur Christophe BELTZUNG ;
- Autorise le Maire ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion. Le montant de la cotisation s'élèvera à 250 € par an.

Modification des statuts de la communauté de communes / Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC)

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach informe le Conseil Municipal que le contrat avec l'entreprise VEOLIA est arrivé à sa fin et les contrôles ont été établis à hauteur d'environ 80 %, le delta sera pris en compte par les agents des services techniques de la commune de Masevaux-Niederbruck.

Il résulte des contrôles, selon la réglementation en vigueur :

- 70 % des installations sont non conformes mais pas dangereuses,
- 20 % des installations sont conformes,
- 10 % des installations sont dangereuses,

Si l'ensemble des communes de l'aire de la communauté de communes adopte la modification des statuts dans le cadre de la protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – service public d'assainissement non collectif, des prestations seront proposées aux propriétaires. L'objectif étant d'inciter et de mener à bien la réhabilitation des installations présentant un risque sanitaire ou un risque de pollution.

Sur une échéance de deux ans, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse prend en charge à hauteur de 50 à 60 % les travaux de mise aux normes des installations des particuliers qui le souhaitent. D'autre part, un poste de technicien sera créé pour deux ans à la Communauté de Communes ; cet agent conseillera et analysera les devis qui lui seront présentés par les particuliers et émanant d'entreprises locales.

L'information se fera par le biais des bulletins municipaux, du bulletin d'informations de la communauté de communes et de courriers adressés aux propriétaires des installations dangereuses.

M. Franck DUDT précise qu'il s'est personnellement engagé sur ce dossier pour permettre à la Communauté de communes de faire évoluer ses compétences et ainsi aider les communes concernées de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Il a œuvré avec Jean-Paul BINDLER, Maire de Sewen et Vice-Président de la Comcom pour aboutir à cette solution qui doit permettre de franchir un nouveau palier et d'aider les propriétaires concernés par une mise aux normes des installations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les modifications de statuts suivants :

Ajout de la compétence suivante
3.3. : Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Service Public d'Assainissement Non Collectif
Les prestations optionnelles : réhabilitation des installations existantes et constructions neuves.

Avancement du dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué de Mortzwiller et Vice-président de la Communauté de communes en charge du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) présente la situation et informe l'assemblée de l'évolution de ce dossier.

Le PLUi s'élabore en cinq grandes étapes sur une période de trois années :

1. Il s'élabore à partir du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré au niveau du Pays Thur Doller),
2. Le programme s'énonce à partir d'ateliers de programmation
3. le projet va s'élaborer à partir du PADD (programme d'aménagement et de développement durable),
4. le PLUi se formalise avant d'être arrêté par le biais de réunions publiques,
5. le PLUi se finalise avant d'être approuvé – enquête publique.

Pour la commune du Haut Soultzbach, le bureau d'études se déplacera dans les deux villages historiques à la rencontre de la municipalité et des membres de la commission d'urbanisme le 6 février 2017.

Point sur les travaux

Christophe BELTZUNG, Maire délégué de Mortzwiller fait le point sur plusieurs chantiers :

Parking rue du Soultzbach à Mortzwiller : l'entreprise FINCK va démarrer les travaux très prochainement. Une nouvelle proposition plus sécurisée est retenue : le prolongement de la partie supérieure par la continuité du trottoir de 1.40 m et l'aménagement de places de parking en parallèle. Cette modification entraînera une dépense supplémentaire mais permettra une meilleure sécurisation du secteur. Cette proposition est approuvée par l'Assemblée.

Trottoirs en bateau : les travaux ont été réalisés rue du Soultzbach et chemin Morand à Mortzwiller. **Extension de la rue du Soultzbach à Mortzwiller** : l'entreprise TROMMENSCHLAGER a démarré les travaux sur 120 mètres linéaires – le syndicat d'alimentation en eau potable interviendra début 2017 pour l'extension du réseau d'eau.

Arrêt de bus à la sortie de Mortzwiller : il devrait également être posé en début d'année rue Principale côté droit après la rue Allmend.

Rénovation des écoles élémentaires : les travaux sont terminés à Mortzwiller. Christophe BELTZUNG s'étonne que, contre toute attente, les parents d'élèves n'ont pas émis aucun commentaire positif sur la réalisation. L'institutrice et les enfants semblent contents. Reste un problème de niveau entre le trottoir et la rue à l'avant du bâtiment et l'implantation du préau qui sera à l'ordre du jour des prochains mois.

M. Franck DUDT, Maire délégué de Soppe-le-Haut fait le point sur les autres chantiers :

Parvis de l'église Sainte Marguerite : le dossier est dans les mains des Bâtiments de France et devrait démarrer en début d'année avec l'entreprise SCHMITT.

Mur du cimetière : une première réunion entre la commune et l'assureur pour trouver un arrangement amiable a été tenue. L'expert estime que le taux d'humidité est particulièrement élevé et qu'il serait plus judicieux de laisser les pierres apparentes. Avant Noël, une nouvelle réunion se tiendra avec la partie adverse. Puis il sera décidé d'un arrangement amiable ou d'un contentieux.

Ecole primaire de Soppe-le-Haut : les travaux sont engagés. Néanmoins la démolition du préau a été interrompue par le déplacement de la colonne électrique. La fosse pour les eaux usées a été posée ; elle est calibrée en fonction de l'école, la bibliothèque et les appartements au-dessus de l'école. Pour traiter la merle présente dans le grenier un devis de 3 000 € a été établi en supplément.

Cabine Haute rue de Belfort à Soppe-le-Haut : les travaux sont quasiment achevés.

Chemin piétonnier entre Mortzwiller et Soppe-le-Haut : le devis a été signé, les travaux devraient débuter en début 2017.

Dénomination des écoles

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach propose d'identifier les écoles de la commune après leur rénovation. Pour Soppe-le-Haut, il propose l'école François FLORENT : en effet, M. François FLORENT, fondateur du cours Florent de Paris (école de théâtre française créée en 1967) a été élève dans l'école de Soppe-le-Haut durant la seconde Guerre Mondiale. Il est resté très attaché au village et demeure en contact avec les habitants de la commune. Pour Mortzwiller, pas de proposition pour l'instant. M. Christophe BELTZUNG invite les élus à réfléchir sur ce point et formuler des propositions.

Motion urgences hôpital de Thann

Sur proposition de M. le Maire du Haut Soultzbach, le Conseil Municipal décide d'adopter la motion de la Communauté de Communes de la Doller et du vallon du Soultzbach qui indique notamment :

« Il y a deux ans, à l'initiative de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), l'hôpital de Thann a été fusionné avec celui de Mulhouse. Les autorités sanitaires ont promis de sauver les services existants, absolument nécessaires pour nos habitants, grâce à la mutualisation des hôpitaux.

Pourtant, la direction du Groupement Hospitalier de la Région Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA) et l'ARS nous ont informé, que le service d'urgence de Thann serait fermé à compter du 7 novembre 2016, suite à la mutation accordée par le centre de gestion du personnel à Paris de 4 urgentistes sur 5 vers l'hôpital de Belfort à l'insu de la Direction. Comment un pareil état de fait est-il possible ?

Cela est totalement aberrant ! Comment peut-on dépeupler brutalement un service public pour en renforcer un autre à quelques dizaines de kilomètres ? Il semble qu'il y ait eu un grave conflit sur le fonctionnement du service entre les urgentistes et la direction de l'hôpital.

.../...

La fermeture a des conséquences graves pour notre territoire :

- Les 15 000 personnes, usagers du service d'urgence de Thann chaque année, devront maintenant aller à Mulhouse, dans un service d'urgence déjà très encombré ; cela implique des temps de trajet très longs pour les habitants, surtout ceux des hautes vallées,
- L'arrêt total de ce service essentiel amplifiera auprès de nos habitants une ambiance déjà négative suite à la crise économique, à des soucis de transport et à des sentiments de territoire délaissés.

- La fermeture complète du service pendant six mois amènera à la dispersion des personnels infirmiers qualifiés actuels du service des urgences (15 personnes). Dans ces conditions, comment espérer retrouver un service de qualité ?

- De plus, l'une des mesures actuellement proposées par le Groupement Hospitalier pour compenser la fermeture des urgences, le renforcement des secours par le SDIS, met à contribution les sapeurs-pompiers volontaires. Cette mesure n'est pas acquise et devra être validée par le Conseil Départemental, notamment pour des raisons financières, en discussion avec l'ARS.

Nous demandons au groupement hospitalier de maintenir dans les plus brefs délais un service d'urgence minimal, de 8 heures du matin à 21 heures. Cette solution devrait être possible par la mise à disposition d'un urgentiste de Mulhouse accompagné par les infirmiers et aides-soignants assurant aujourd'hui les urgences. Des conventions avec des médecins libéraux volontaires complèteraient cette présence.../... Nos habitants méritent un service de santé de même qualité que les urbains. »

Divers et communications

- **Décorations de Noël** : M. le Maire du Haut Soultzbach remercie les élus, le personnel technique et les bénévoles qui ont bien voulu donner de leur temps pour leur confection et leur mise en place.

- **Rue des Horizons à Soppe-le-Haut** : M. Franck DUDT, maire délégué de Soppe-le-Haut a rencontré les propriétaires fonciers afin qu'ils confirment leur engagement pour l'intégration de leur parcelle dans la voirie communale. En effet, jusqu'à lors, il s'agit d'une rue privée dont la commune assure malgré tout l'éclairage public et le déneigement. Un des riverains demande qu'une parcelle de quelques mètres carrés restent propriété des propriétaires actuels pour servir de « bouchon » au fond de la rue.
- **Aide du Pays Thur Doller** : M. le Maire du Haut Soultzbach propose de remplacer des luminaires

sodium par des leds dans le cadre de l'aide « territoriale à énergie positive ». Une délibération devra être prise en ce sens lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- **SICTOM** : M. Jérôme FINCK signale aux conseillers que les tarifs de l'enlèvement des ordures ménagères ne seront pas vus à la hausse cette année. Certaines parts, personnes seules et couples, seront même réduites de respectivement 10 et 30 euros par an.

- **Finances** - fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : M. le Maire du Haut Soultzbach fait part de son inquiétude par rapport au versement de ce fonds. Avec l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin dont il est le secrétaire, il s'est rendu à deux reprises à Paris au Ministère des Collectivités Territoriales à la rencontre de Mme Estelle GRELIER, secrétaire d'Etat auprès du ministre puis auprès du Directeur de cabinet du Ministre. Le taux devrait diminuer de manière sensible en 2017. Il était question de moins 22 % puis de moins 39 %. La majorité sénatoriale ayant rejeté en bloc la loi de finances, le montant national sera déterminé par les Députés dans le cadre de la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. L'association des Maires Ruraux poursuit ses actions pour éviter une telle décision qui pourrait faire perdre près de 40 000€ à la Commune du Haut Soultzbach.
- **M. Jean-Marc NOVIOT** s'interroge sur l'avenir de l'ancienne mairie de Mortzwiller. M. Christophe BELTZUNG indique qu'un aménagement en tant que logement sera à l'étude en 2017.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2017

Vente de terrain à M. Munch

Faisant suite à la délibération du 25 février 2016, M. le Maire communique le souhait de M. Maurice MUNCH : il demande à ce que l'acte soit rédigé en faveur de son fils M. Daniel Maurice MUNCH.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide de la vente de terre suivante : Commune de SOPPE-LE-HAUT, Section ZA – parcelle primitive 78 « Gross Allmend » : 15 ha 25 a 81 ca, partie détachée : section ZA 115/78 « Gross Allmend » : 78 a 20 ca acheteur : M. Daniel Maurice MUNCH domicilié à 68700 ASPACH-le-BAS – 4 rue de Thann pour un montant de 3 795,00 €

- Habilité M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la vente dudit terrain,

- Habilité M. Henri STASCHE, 2^e Adjoint, à signer l'acte de vente en la forme administrative entre la commune d'une part et M. Daniel Maurice MUNCH d'autre part.

Dossier de subvention pays Thur Doller « territoire à énergie positive pour la croissance verte » - luminaires led

M. le Maire donne connaissance du programme lancé par le Pays Thur Doller. Il communique les termes de la convention nécessaire pour tout engagement et les devis concernés par ces travaux à savoir :

- Devis Réseaux Lumière d'Alsace de WITTELSHEIM pour 9 200 € H.T. (16 luminaires – éclairage LED).

Après examen par les services de l'Etat et appui par le bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur Doller, les actions de remplacement des luminaires existants par des luminaires LED que nous avions proposés seront subventionnées par le programme TEPCV à hauteur de 7000 € sur un montant de 9 200 € H.T.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention TEPCV unique, définissant les modalités générales d'utilisation

- Autorise M. le Maire à signer tout document y afférant.

Etude de sécurité voirie : demande de subvention

M. le Maire informe l'assemblée des différentes sollicitations d'administrés et parents d'élèves qui souhaitent qu'une étude de sécurité soit réalisée pour améliorer la circulation sur la traversée de la Commune LE HAUT SOULTZBACH, à savoir sur routes départementales (RD14bis et RD34). Cette étude permettra d'envisager des travaux d'aménagements sur les budgets à venir et de solliciter le Département pour une aide éventuelle. L'objet d'une étude est d'apporter les meilleures solutions aux problèmes de sécurité en traversée d'agglomération et de concevoir la voirie selon une analyse globale du fonctionnement de la commune. La définition des objectifs est : sécurité, qualité des aménagements, liens inter-quartiers. Après diagnostic, la phase est basée sur la concertation avec les acteurs concernés (municipalités, usagers). La Commune aura à se prononcer sur les priorités à atteindre et leur hiérarchisation.

M. Jérôme FINCK pose la question de savoir si cette étude est véritablement indispensable. M. Christophe BELTZUNG, maire délégué prend la parole et explique l'importance d'avoir des éléments de cette étude pour répondre aux sollicitations, envisager le phasage des travaux aux entrées et sorties des villages, gérer la circulation aux abords des écoles. Les communes déléguées de Soppe-le-Haut et Mortzwiller ont une particularité ; elles constituent une grande ligne droite et large. M. BELTZUNG précise également le fonctionnement du bureau d'études et donne quelques exemples. M. Nicolas HIRTZ intervient également sur la durée de validité de l'étude et l'importance d'agir dans les années à venir.

Ainsi :
· M. le Maire présente le devis de la société I.V.R. Ingénierie des Voiries et Réseaux de WAHLBACH concernant la réalisation d'une étude de sécurité qui s'élève à : montant de la dépense : 10 300.00 € H.T.

Après discussion, l'assemblée décide de solliciter des aides à savoir :
· Auprès du Conseil Départemental programme amendes de police.

Le solde sera pris en charge par l'autofinancement. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et autorise M. le Maire à demander cette aide et à engager les différentes démarches en ce sens.

Déviations pour cause de travaux à Guewenheim – information

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la rencontre qui a eu lieu entre Messieurs les élus de Guewenheim, et du Haut Soultzbach. Des travaux de réseaux secs dans la rue Principale seront réalisés de début mars à fin octobre à GUEWENHEIM.

Il est question de résoudre les différents points de circulation :
· La circulation dans le sens « descente de la vallée » : pas de feux – circulation totale
· La circulation dans le sens « montée dans la vallée » sera fermée dans le sens Burnhaupt – Lauw le temps du chantier. La déviation proposée sera celle de la traversée du Vallon du Soultzbach pour rejoindre Lauw.

Il est également question de l'utilisation de la rue de Senheim (dans la Commune déléguée de Soppe-le-Haut uniquement dans le sens vers Senheim) et l'utilisation de la rue de Senheim à Mortzwiller en sens unique depuis Senheim vers Mortzwiller.

Des arrêtés de circulation devront être mis en place ainsi que des panneaux d'information. Un trafic important est à prévoir entre 17h et 20h. Les élus s'interrogent sur l'état de ces routes communales

pour un trafic aussi intense ...

L'assemblée demande à ce que la gendarmerie et la Brigade Verte soient sensibilisées sur ce problème. Une discussion est ouverte et M. le Maire précise qu'une nouvelle rencontre aura lieu lundi 20 février en mairie.

Mme Rose Marie FRICKER demande comment se fera la circulation lors du marché aux puces du 25 mai 2017. M. le Maire lui propose de participer à la rencontre du lundi.

Participation à la redevance ordures ménagères pour les locations de salle du foyer de soppe-le-haut

Monsieur le Maire précise qu'en accord avec M. le Président du Centre d'Animation du Foyer une participation sera calculée pour les locataires qui ont choisi de ne pas emporter leurs déchets lors d'une manifestation. Un forfait de 30 € par jour est proposé.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents de retenir un forfait de 30 € par locataire. En charge à M. le Président de nous fournir annuellement une liste des personnes qui ont choisi de ne pas emporter leurs déchets. Ce principe de refacturation est instauré et applicable dans les années à venir. Cette recette sera imputée au budget de la Commune à l'article 70878 remboursement de frais.

Mairie-annexe de Soppe-le-Haut : maison Kuenemann

A. Convention de portage par l'EPF (Etablissement Public Foncier Alsace) – Annexe n°1

Suite à la réunion des commissions réunies en date du 1^{er} février 2017, M. le Maire précise qu'il est possible de reporter le projet de mairie-annexe situé à l'arrière de la bibliothèque sur l'ancienne épicerie de la famille Kuenemann.

Après quelques interpellations de conseillers municipaux concernant des questions techniques et administratives (assainissement – accès – travaux – hangar existant – terrains – frais – assurance – coût) les membres du Conseil Municipal souhaitent s'engager sur cette opportunité.

M. le Maire communique le projet de convention de portage par l'EPF pour la maison Kuenemann. Cette acquisition est nécessaire à la Commune en vue de constituer une réserve foncière pour l'installation de la mairie annexe et du conseil de fabrique au rez-de-chaussée et d'un ou deux logements à l'étage qui pourront être revendus après les travaux. L'acquisition serait réalisée par l'EPF d'Alsace dans le respect du cadre maximum donné par France Domaine (valeur vénale), sous avis n°2017-219 V 0010 du 1^{er} février 2017,

- 180 000 € valeur de la construction (maison avec terrain intégré de 708 ares, la grange étant démolie par le vendeur
- 70 000 € valeur arrondie hors taxes du terrain à bâtir.

- L'EPF d'Alsace assume ses responsabilités de propriétaire du bien acquis pour le compte de la Commune ;
- L'EPF d'Alsace s'engage à assurer le bien en tant que propriétaire non-occupant pendant toute la période de portage ;
- La Commune s'engage à ne pas faire usage du bien sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF d'Alsace.

La présente convention serait conclue pour une durée ferme de cinq ans.

B. Convention de mise à disposition de bien pour usage ou occupation par la Commune ou de tiers (Annexe n°2)

M. le Maire communique le projet de la convention de mise à disposition du bien :

L'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace est habilité pour le compte des collectivités adhérentes à procéder à toutes acquisitions immobilières et foncières en vue de préparer la réalisation d'actions

et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.

Dans le cadre de cette mission, l'EPF d'Alsace peut acquérir cet immeuble (ancienne épicerie et un logement) et son terrain d'assiette cadastrés section 1 n°80, 258 et 317 d'une emprise de 14,14 ares.

Ainsi,

Le conseil municipal de la commune du HAUT-SOULTZBACH, par délibération en date du 16 février 2017, décide à l'unanimité des membres présents, par le vote :

- De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter un immeuble (ancienne épicerie et un logement) et son terrain d'assiette cadastrés section 1 n°80, 258 et 317 d'une emprise foncière de 14,14 ares ; en vue d'y installer la mairie annexe et le conseil de fabrique au rez-de-chaussée et un ou deux logements à l'étage.

- D'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et d'autoriser M. Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

C. Intérêt général du bien

Monsieur le Maire rappelle que cette opération représente un intérêt public général. Ce projet confirme le souhait de conserver ce bâtiment au centre du village situé aux abords de la mairie, de la paroisse, de l'église, de l'école, du foyer rural et de l'aire de jeux. Cette position stratégique permettra de conserver un lieu de rencontre et de vie pour la population.

La Commune ou l'EPF pourra donc préempter dans le cas où d'autres acheteurs seraient intéressés. Informations sur la conjoncture des finances intercommunales et sur le pluri (plan local d'urbanisme intercommunal)

Finances :

M. le Maire évoque le point des finances intercommunales. Il précise que la situation a été bien rétablie suite au travail de la commission des finances ; mais que l'Etat par le dispositif de baisse des dotations annule tout ce travail. M. le Maire et M. BELTZUNG expliquent qu'ils s'interrogent sur la fiscalité intercommunale qui va devoir être augmentée pour compenser la perte des dotations et surtout l'augmentation du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales) qui est un prélèvement de l'Etat qui sert à financer des collectivités dites « moins riches ». En outre, le transfert de compétences imposés par la loi NOTRe aura également de fortes conséquences sur les prévisions budgétaires. Le chiffre du FPIC n'étant connu que d'ici le mois de juin, il est difficile de s'engager sur un budget prévisionnel en mars... L'inquiétude est présente et ressentie par tous les élus. Il est beaucoup question de l'évolution des collectivités sur le Territoire, commune nouvelle, fusion de communauté de communes, pacte financier et fiscal. La Communauté de Communes devra prochainement prendre des décisions sur ces sujets.

PLUI :

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué et représentant de la Communauté de Communes qui précise que différents ateliers de travail se sont déjà déroulés dans les communes notamment pour LE HAUT SOULTZBACH en date du 06 février. Différents représentants de personnes publiques associées ont participé à cette rencontre qui va aboutir à un projet d'aménagement et de développement durable. La base de travail étant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Thur Doller existant.

Point sur les travaux en cours

M. BELTZUNG donne les précisions suivantes pour Mortzwiller :

· **Travaux rue du Soultzbach** : l'entreprise Trommenschlager vient d'achever le chantier.
· **Aire de stationnement** : les enrobés seront posés tout prochainement.

· **Branchement eau sur l'extension rue du Soultzbach** : les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

· **Abri bus et sentier** : l'entreprise Finck va engager les travaux dans les semaines à venir.

M. DUDT communique les informations suivantes pour Soppe-le-Haut :

· **Ecole** : le chantier se déroule comme prévu, les plafonds sont en cours de réalisation, les portes et fenêtres seront installées prochainement. Le préau sera démolit **lundi**.

Divers et communications

· Panneaux de signalisation : il a été constaté que des panneaux de voirie sont à remplacer à différents emplacements. Les adjoints se chargent de faire le point sur cette situation.

· Une rencontre aura lieu **lundi** avec la municipalité et les responsables de l'ONF pour un bilan.

· M. le Maire informe l'assemblée que la Commune accueillera le Syndicat Départemental d'Electricité de COLMAR courant juin pour une réunion et l'inauguration de la cabine haute rue de Belfort à SOPPE-LE-HAUT.

· M. Jérôme FINCK communique pour information le détail des taxes dues (taxe d'aménagement – taxes foncières pour une construction nouvelle (Soppe-le-Haut ; 93 Grand'Rue) suite aux modifications fiscales décidées par la Commune.

· M. le Maire informe l'assemblée que les travaux connexes à l'aménagement foncier de l'Association foncière de Soppe-le-Haut seront réalisés par l'entreprise VOGEL TP de SCHERWILLER et que cette opération devrait s'achever fin 2017.

SÉANCE DU 06 AVRIL 2017

Programme d'actions ONF 2017 forêt communale de Soppe-le-Haut

Monsieur Cédric NODIN (représentant l'ONF) a répondu présent à l'invitation de M. Franck DUDT et présente à l'assemblée le programme d'action. M. NODIN rappelle que les communes historiques disposaient de deux gardes-forestiers ; M. Rémy DORGE à Mortzwiller et lui-même à Soppe-le-Haut. A l'heure de la commune nouvelle, M. NODIN devient correspondant administratif, il gèrera :

· la présentation des trois documents à passer en conseil municipal : coupes – travaux et autorisation de martelage,
· la présentation des devis d'encadrement par l'ONF,
· la rédaction des contrats avec les entreprises. Les élus chargés de la forêt sont MM. Robert MAN-SUTTI, Adjoint pour celle de Mortzwiller et Benoît SITTER, conseiller municipal délégué pour celle de Soppe-le-Haut.

La surface forestière de la commune nouvelle s'élève à environ 270 hectares (Mortzwiller : 147 – Soppe-le-Haut : 120/125). Sa possibilité annuelle (soit sa croissance) est de 1 500 m³/an (Mortzwiller : 850 – Soppe-le-Haut : 650) ; l'accroissement naturel est bien équilibré. Les volumes exploités (grumes + branchages) sur les 14 dernières années étaient de 1 600 m³/an et sur les 5 dernières années 1 350. Les recettes sont inégales selon les parcelles hétérogènes en fonction des essences et le cours du bois. Une moyenne de 24 000 € pour la surface considérée.

En 2016 le revenu fut de 8 000 € pour différentes raisons, à savoir : l'échelonnement des paiements sur quelques fois deux années, le coût du façonnage de deux années sur la même année civile. Il est difficile de raisonner sur l'année, il y a toujours distorsion entre les recettes et la date d'encaissement.

Les coupes de bois sont toujours prévues en fonction du document « révision d'aménagement forestier 2009 – 2028 »

Programme d'actions pour l'année 2017 – Soppe-le-Haut

M. NODIN présente les actions proposées :

Travaux de maintenance – parcellaire
Travaux sylvicoles : cloisonnement – dégagement de plantation – intervention en futaie
Travaux divers : matérialisation des lots de foies de chauffage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme d'actions pour l'année 2017 tel qu'il a été présenté et vote les crédits au budget primitif 2017 pour un montant de 4 740 € H.T.

Présentation et approbation du compte administratif et compte de gestion 2016

Approbation du compte administratif 2016 – élection d'un président de séance

L'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président.

M. le Maire propose de passer au vote et M. Henri STASCHE, 2^e Adjoint, est élu président de séance à l'unanimité.

Compte administratif 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Henri STASCHE, 2^e Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. le Maire quitte la séance

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2016, tel qu'il a été présenté.

Approbation du compte de gestion par M. Eric Braillon, receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur est impeccable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2016

A la clôture de l'exercice 2016 est constaté le résultat suivant : + 312 837,73€

· en section de fonctionnement, excédent de 21 227,38 €

· en section d'investissement, excédent de 291 610,35 €

Solde des restes à réaliser

- - 29 503,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

· d'affecter 73 532,68 € de l'excédent de fonctionnement 2016 en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2017,

· d'affecter 121 521,11 € en section d'investissement recettes compte 001 du budget primitif 2017.

Taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire présente l'état des taux, il précise qu'ils n'augmentent pas et s'alignent sur la taxe d'habitation de Soppe-le-Haut.

Désignation des taxes	Bases 2017	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	1 075 000	12,06%	129 645
Taxe foncière bâti	705 400	8,29%	58 478
Taxe foncière non bâti	29 100	46,05%	13 401
Cotisations Foncières Entreprises	38 300	33,83%	12 957
Produit fiscal attendu 2017			214 481

Indemnités de fonction mandats élus locaux – référence de l'indice mis à jour

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etat a modifié le montant de l'indice de référence de la fonction publique sur lequel est basé l'indemnité des élus. Comme pour la plupart des communes, il y a donc lieu de délibérer pour modifier la décision initiale qui était basée sur l'indice 1015.

Le Maire précise que le montant total de cette modification engendrera une très faible augmentation d'environ 230 € brut par an à répartir entre lui-même, le Maire délégué et les Adjoints. Plusieurs membres du Conseil Municipal regrettent les incessantes modifications obligées des procédures administratives complexes pour des montants aussi faibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité des membres présents de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Mandat	Pourcentage indemnité votée
Maire du Haut Soultzbach et Maire délégué Soppe-le-Haut	31%
Maire délégué Mortzwiller et adjoint	17%
1e Adjoint	6,60%
2e Adjoint	7,50%
3e Adjoint	6,60%
4e Adjoint	7,50%
5e Adjoint	7,50%
Conseiller Délégué	2%



Examen et approbation du budget primitif 2017

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors d'une réunion de la commission des finances et des travaux et que celle-ci a émis un avis favorable. M. le Maire présente le budget primitif 2017 et commente différentes lignes budgétaires. En investissement, il est notamment proposé un montant de 117 000€ pour la réalisation de la mairie annexe de Soppe-le-Haut, 19 500 € pour la création d'un appartement au-dessus de l'école à Mortzwiller, 6 000 € pour rénover les murs du cimetière et du verger à Soppe-le-Haut, 47 400€ pour l'amélioration de l'éclairage public dans plusieurs secteurs ou encore 20 000 € pour l'achat de mobilier pour la salle communale à Mortzwiller.

La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	632 595.68 €
Recettes	632 595.68 €

Section d'investissement

Dépenses	413 009.00 €
Recettes	413 009.00 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2017, tel qu'il a été présenté.

Point sur les travaux

- Ecole primaire de Soppe-le-Haut

Les travaux ne seront vraisemblablement pas terminés pour la rentrée de septembre 2017, le déménagement sera à envisager pour les vacances de la Toussaint. Les travaux ont pris du retard suite à des problèmes sur la colonne électrique et sur les fondations des extensions.

- Atribus de Mortzwiller

Il est implanté correctement (contrairement aux affirmations).

- Eglise Sainte Marguerite

Les travaux de l'aménagement du parvis seront entrepris par l'entreprise SCHMITT dès après Pâques. Modification des statuts de la communauté des communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach – mise en conformité de la loi NOTRE. M. BELTZUNG apporte les précisions suivantes : La Communauté de Communes avait des compétences rangées selon un certain ordre (obligatoires, optionnelles, facultatives et supplémentaires) ; la loi NOTRe impose de modifier cet ordre avec, au 1^{er} janvier 2017 :

- 4 compétences obligatoires (au lieu de 2 avant)
 - 3 compétences optionnelles au moins dans une liste de 9 (4 pour l'instant)
 - le reste en compétences facultatives (les supplémentaires deviennent facultatives)
- C'est donc une réorganisation pour être conforme à la loi NOTRe.

Chaque forme de personnalisation dans les statuts a été supprimée et remplacée par « d'intérêt communautaire » pour à côté définir ce qui est d'intérêt communautaire dans une délibération à part. Cette mise en conformité repose sur les points suivants :

- **Reclassement des compétences** : certaines compétences étaient jusque-là optionnelles ou facultatives et deviennent obligatoires ;
 - **Ajout de compétences** : d'autres compétences obligatoires ou optionnelles ont été créées par la loi ;
 - **Libellé des compétences** : les statuts doivent reprendre, en ce qui concerne les compétences obligatoires et optionnelles, le libellé exact des compétences de l'article L. 5214-16 du CGCT ;
 - **Intérêt communautaire et statuts** : toute définition de l'intérêt communautaire doit être supprimée des statuts et fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire ;
 - La nouvelle rédaction des statuts est présentée au Conseil Municipal et annexée à la présente délibération.
- Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (25 voix) la modification des statuts.



L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la commune : www.le-haut-soultzbach.fr

Divers et communications

- SICTOM

M. Jérôme FINCK est réélu au Bureau du SICTOM suite aux modifications et fusions des communautés de communes dans le Territoire de Belfort. Il annonce une future collecte en porte à porte pour le papier et le plastique. La facture du SICTOM sera diminuée par ce fait ; la collecte est liée au SERTRID.

- Contrôle des équipements sportifs

Désormais, deux contrôles l'an et non plus un seul avec un surcoût pour la commune. L'inflation des normes étant une fois de plus en cause dans ces dépenses complémentaires.

- Débat sur le Projet d'Aménagement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Il sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

- Potentiel achat d'une réserve foncière à SOPPE-le-HAUT

Un propriétaire foncier souhaite mettre en vente une parcelle de terrain agricole d'une superficie de 67 ares, il va rencontrer M. le Maire très prochainement.

- Marché aux puces de SOPPE-le-HAUT

L'ASL organise son 30^e marché aux puces le 25 mai prochain. Les élus sont invités à participer à cette manifestation.

- Machine dépôt de pain

Le contrat est terminé, la machine sera enlevée prochainement. Les dépenses étaient trop importantes pour le boulanger par rapport aux recettes.

- Cambriolages à SOPPE-le-HAUT

Le Maire déplore qu'un nouveau cambriolage ait été relevé la semaine dernière.

- Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Seuls les taux d'impositions seront votés. En effet, l'instance est en attente du montant du FPIC pour clore son budget primitif.

- Presbytère

MM. SORDI et HEIDER sont intervenus auprès de la société DOMIAL pour obtenir une étude de faisabilité, l'objectif étant d'installer des logements dans le Presbytère après déménagement de la mairie et de la paroisse dans l'ancienne épicerie. Le Maire précise qu'il aura prochainement deux rendez-vous à ce sujet (l'un avec DOMIAL et l'autre avec une association) et qu'il espère une issue positive.



La date est fixée suite à la réunion de la commission animation de la Commune nouvelle : samedi 30 septembre 2017 ou en cas de mauvais temps : samedi 7 octobre 2017.

Le principe est simple : les « citoyens bénévoles » se retrouvent pour une journée de réalisation sur des projets communs dans la bonne humeur. Les actions sont décidées en concertation avec les élus et les habitants. Elles peuvent être de plusieurs natures : rénovation, fleurissement, actions en faveur de l'environnement, préparation du repas...

L'an dernier, près de 90 habitants sont venus donner un peu de temps pour cette journée sympathique et conviviale au service de la population du Haut Soultzbach dans son ensemble. De nombreux chantiers étaient à l'ordre du jour comme par exemple l'amélioration du columbarium dans le cimetière, la mise en valeur de la Source du Soultzbach ou du calvaire de la rue Bellevue à Soppe-le-Haut, la mise en peinture des passages piétons, les fontaines de Mortzwiller nettoyées, des décorations d'automne créées, une table de pique-nique installée dans le verger, les bornes d'incendie repeintes ou encore le repas préparé pour les participants...

Comment se déroule la journée ?

Suite aux inscriptions, et aux idées proposées par les habitants, des groupes de travail seront formés afin d'intervenir sur les différents chantiers. Vous pouvez participer la journée entière, mais aussi une demi-journée en précisant sur l'inscription matin ou après-midi. Les Collations du matin et le repas de midi sont offerts à tous les participants (entrée - plat chaud + dessert) afin de réunir tout le monde dans une ambiance très conviviale. Pour les personnes ne se sentant pas l'âme de bricoleur, un exemple de participation à cette journée peut être l'aide à l'organisation des repas ou la confection de desserts.

La Commission d'animation préparera cette journée lors d'une réunion qui aura lieu le : Mardi 11 juillet à 20h00 au siège de la Commune nouvelle. Venez proposer vos idées de travaux à réaliser dans la Commune !

Les enfants seront les bienvenus : ils seront encadrés par des bénévoles qui proposeront des activités spécifiques.

Un talon d'inscription définitif sera diffusé début septembre pour vous inscrire et participer à la Journée citoyenne !



Participation citoyenne

Élargissement de la participation citoyenne : La réunion publique organisée par la municipalité a permis d'étoffer singulièrement l'équipe de volontaires pour maille le terrain sur les deux villages. La sécurité est l'affaire de tous !



Contact : participation-citoyenne-lhs@googlegroups.com

Le budget du Haut Soultzbach pour l'année 2017

Le jeudi 6 avril, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget 2017 de la Commune nouvelle.

Une fiscalité qui s'harmonise entre Soppe-le-Haut et Mortzwiller

Cette année encore, les impôts communaux n'augmenteront pas. Le taux de taxe d'habitation (TH) a été fixé sur celui de la commune historique la plus basse à savoir celle de Soppe-le-Haut dont le taux était fixé à 12.06%. De ce fait, les taux pondérés des deux communes historiques sont fixés pour la taxe foncière bâti (TFB) à 8.29%, le foncier non bâti (TFNB) à 46.05% et la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) à 33.83%.

L'harmonisation de la fiscalité entre les deux communes historiques a été au cœur des réflexions des derniers mois. Concernant la taxe d'habitation, l'abattement général à la base de 15% qui existait à Soppe-le-Haut sera étendu à l'ensemble de la Commune nouvelle. Le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité de faire baisser les taux pour les habitants de Mortzwiller dès 2017. Ceux de Soppe-le-Haut bénéficieront du maintien des taxes cette année. Durant les treize années de lissage, les taux de la taxe foncière bâti et de la cotisation foncière des entreprises des deux communes historiques convergeront pour éviter des écarts trop brutaux. La taxe foncière bâti augmentera de 0.2385 point par an à Mortzwiller et baissera de 0.1446 point à Soppe-le-Haut dans le même temps. Pour les entreprises, la CFE augmentera de 0.4192 point à Mortzwiller et baissera de 0.2338 point par an à Soppe-le-Haut sur la même période. Enfin, la taxe foncière non bâti sera immédiatement harmonisée au taux de 46.05%.

Toutes ces décisions prises en faveur des habitants et des ménages de la commune auront un impact sur le budget avec une perte de 7 000€ dans les recettes de fonctionnement.

Un budget raisonné et responsable

Le budget 2016 s'équilibre à 632 595 euros en section de fonctionnement et à 413 009 euros en section d'investissement.

Cette année encore, aucun emprunt ne sera contracté pour financer les investissements.

La section de fonctionnement intègre les charges courantes comme le chauffage ou encore l'éclairage et l'entretien courant des bâtiments. Elle intègre également les salaires du personnel communal et les contributions comme celle du Syndicat Inter-communal du Soultzbach qui gère les écoles et le corps de Sapeurs-pompiers. C'est dans cette section que sont intégrées les recettes des impôts et les dotations de l'Etat. Il est important de bien gérer le fonctionnement pour générer un autofinancement et couvrir les dépenses d'investissement. Le virement à l'investissement s'élève cette année à 70 273 euros. De plus, la Commune nouvelle bénéficie cette année du dernier reversement de TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) de 103 500 euros qui proviennent des investissements réalisés les années passées par la commune de Mortzwiller pour la réalisation de la mairie.

Toutes ces sommes seront injectées dans l'économie locale en confiant des chantiers aux entreprises et en réalisant des investissements au service des habitants du Haut Soultzbach.

Zoom sur les dépenses de fonctionnement :

Le montant total des dépenses de fonctionnement est estimé à 632 595 euros.

Les charges courantes s'élèvent à 184 720 euros avec notamment l'entretien des bâtiments, des voiries, le chauffage, la communication ou encore les assurances.

Le chapitre des charges de personnel est fixé à 103 480 euros, les différents fonds de péréquation de l'Etat s'évaluent à 40 000 euros et celui comprenant les contributions aux différents organismes s'élève à 210 790 euros dont 160 000 euros pour le Syndicat Intercommunal du Soultzbach. Le chapitre des charges financières (dont les intérêts de la dette) est inscrit à hauteur de 20 550 euros soit une baisse de 12%.

Zoom sur les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des dotations de l'Etat et des impôts locaux. Le chapitre des dotations s'élève à 207 155 euros et celui des recettes fiscales à 266 559 euros soit une baisse de plus de 7 000€ suite aux décisions citées plus haut. La Commune perçoit également des revenus des immeubles pour 10 000 euros. Enfin, le chapitre des coupes de bois et des droits de chasse s'élève à 75 349 euros de recettes. Les recettes de fonctionnement intègrent également 73 532 euros de report de l'excédent réalisé l'année dernière.

Zoom sur les dépenses d'investissement :

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à plusieurs investissements sur les deux communes déléguées qui doivent principalement bénéficier à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

12 400 euros seront consacrés à la réalisation d'une étude de sécurité dans la traversée des deux villages. Cette étude doit permettre de calibrer les travaux à réaliser dans les années à venir pour améliorer la sécurité et réduire la vitesse des automobilistes.

117 000 euros sont inscrits pour les travaux devant permettre le déménagement de la mairie de Soppe-le-Haut et de la paroisse dans l'ancienne épicerie. 19 500 euros seront consacrés à l'aménagement d'un logement dans l'ancienne mairie de Mortzwiller (au-dessus de l'école) et 6 000 euros pour la rénovation des murs du ci-metière et du verger au travers de l'Association Patrimoine et Emploi. La pose des réseaux pour amener l'eau potable et le téléphone dans le prolongement de la rue du Soultzbach est budgétée pour 17 900 euros.

Par ailleurs, une opération d'amélioration de l'éclairage public sera menée pour une somme

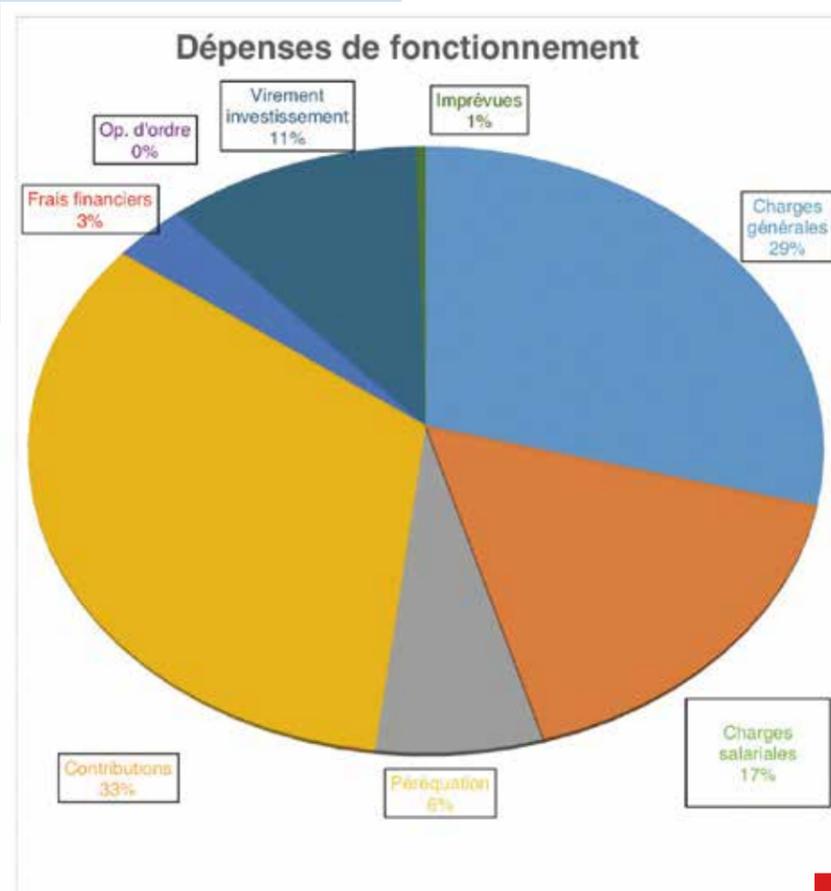
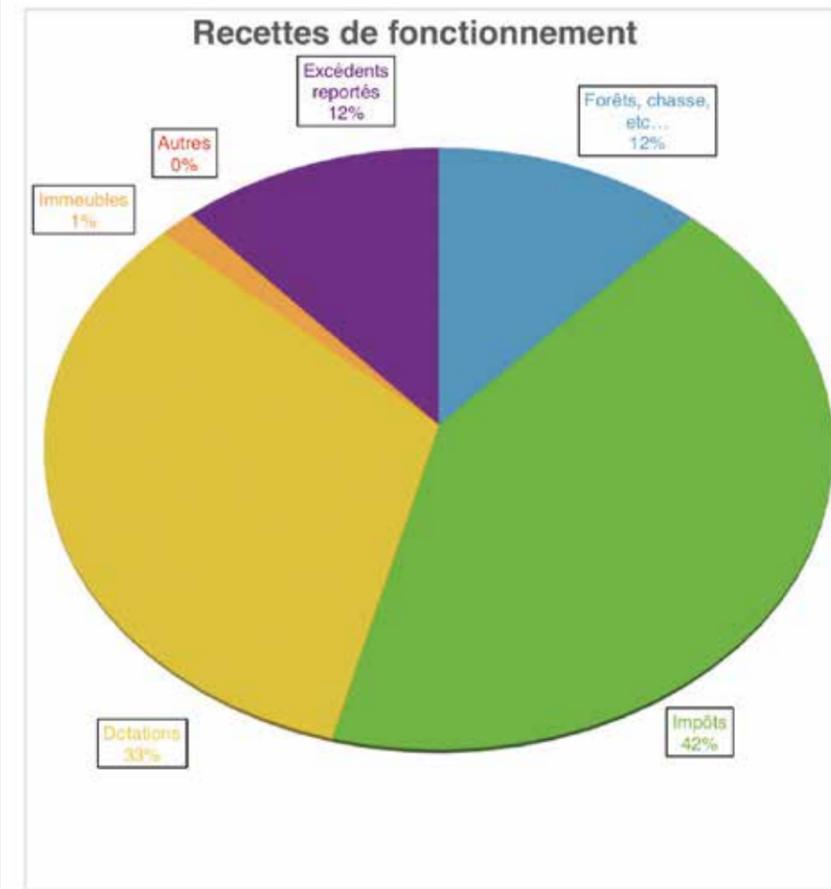
de 47 400 euros dont le remplacement de 15 lampadaires en forme de « boule » dans les rues du Soultzbach, Kaufweg et Bellevue.

Une somme de 20 000 euros sera utilisée pour équiper la salle communale de Mortzwiller en mobilier. Enfin, 55 700 euros sont inscrits pour le remboursement de la dette soit une baisse de 11.5% par rapport au budget 2016.

Le total des inscriptions budgétaires d'investissements s'élève donc à 413 009 euros dont 99 309 euros de travaux non réalisés en 2016 et qui seront ou sont déjà terminés cette année comme l'installation d'un arrêt de bus à la sortie de Mortzwiller en direction de Lauw, l'aménagement de l'entrée de l'église, la réalisation d'un sentier en enrobé entre les deux villages, véritable trait d'union entre Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

Zoom sur les recettes d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement proviennent pour 70 273 euros du virement de la section de fonctionnement et pour 121 521 euros de l'excédent positif reporté de l'année 2016. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) représente la somme de 127 613 euros. La participation pour voirie et réseau (PVR) de la rue du Soultzbach se monte à 60 000 euros et 12 000 euros de subventions sont es-comptés pour le financement des investissements 2017 dont 7 000 euros de l'Etat dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public au travers du dispositif « Terri-toires à énergie positive pour la croissance verte » mené par le Pays Thur-Doller. Diverses autres recettes d'investissement sont à prévoir comme la taxe d'aménagement pour 8 000 euros ou 3 795 euros de vente d'un terrain. Le total des recettes d'investissement est estimé à 413 009 euros.



Le business du sang



Des trottoirs de Cleveland, une des villes les plus pauvres des Etats-Unis, à la Suisse, cette enquête alarmante a remonté la filière complexe et cachée du plasma humain. Méconnues du grand public, des industries pharmaceutiques en pleines expansions, qui fournissent du plasma thérapeutique ou fabriquent des médicaments dérivés du sang issu du plasma, se tournent vers des pays qui n'ont pas les mêmes réglementations qu'en France. Aux Etats-Unis, elles achètent à bas coût le sang ou plutôt le plasma des Américains les plus pauvres car le prélèvement rémunéré y est légal. La journaliste, Marie Maurisse, qui a enquêté pendant plusieurs mois en Allemagne, en Suisse, aux Etats-Unis et en France, s'est intéressée au don de plasma et à la mondialisation de sa commercialisation. La fédération et l'EFS ont été interviewés lors de la réalisation de cette enquête passionnante et inquiétante.

Le Plasma

Le plasma est le composant cellulaire du sang. Il représente 55% de son volume, se compose à 90% d'eau et véhicule plus de 150 protéines à action physiologique spécifique indispensables à la vie. Il agit :

- de l'albumine nécessaire au maintien du volume sanguin et des volumes extracellulaires ;
- des facteurs de coagulation dont la plupart permettent d'assurer l'hémostase et la coagulation (facteurs VII, IX fibrinogène...);
- des immunoglobulines, éléments essentiels de l'immunité.

Le plasma peut-être :

- transfusé, sans séparation des différents constituants ; il est alors appelé **plasma thérapeutique** et se classe en deux catégories :
 - le « plasma sécurisé » fourni par l'EFS,
 - le « plasma inactivé par solvant détergent » (dit SD) fourni par des laboratoires pharmaceutique,
- Fractionné industriellement afin d'isoler à l'état pur la plupart des protéines pour obtenir des **médicaments dérivés du sang (MDS)**.

Un documentaire qui a nécessité de nombreux mois d'investigation dans différents pays

Derrière les intentions généreuses du don du sang, une filière complexe et extrêmement lucrative alimente les caisses de grandes multinationales. Car, à partir du sang, on extrait du plasma, un produit sanguin coûteux et indispensable aux patients. Les protéines obtenues valent plus cher que le pétrole.

A travers de nombreux interviews et témoignages, ce documentaire tourné en Allemagne, en France, en Suisse et aux Etats-Unis, pose la question du don éthique et de la transparence des industries productrices de médicaments dérivés du plasma. L'équipe de tournage est venue au siège de l'EFS, en mai dernier, pour interviewer le président, François Toujas, et s'est rendue à l'EFS Nord-de-France à Lille pour interroger le docteur Jean-Jacques Huart, également conseiller de la fédération. Plus récemment, au mois de septembre, les journalistes de ce documentaire ont interviewé des administrateurs de la Fédération, dont Michel Monsellier. Tous ont naturellement rappelé avec force les valeurs qui guident le modèle français et l'attachement indéfectible au don éthique, bénévole, volontaire, gratuit et anonyme.

Où est collecté le plasma ?

La majorité du plasma permettant la fabrication des médicaments dérivés du sang est collectée aux USA dans des « usines à plasma », sites industriels où le prélèvement rémunéré est légal. Mais il existe également des centres de collectes en Allemagne, en Autriche, en Tchéquie et dans d'autres pays de l'est européen. Dans ces centres, les « donneurs » sont payés après chaque don ; le montant perçu est variable selon les pays.

La collecte de plasma aux Etats-Unis

Nous sommes dans la banlieue ravagée de Cleveland, dans l'Ohio. Pour cette population appauvrie, notamment depuis la crise de 2008, le don de sang est parfois l'unique source de revenus. Angelo, un mécanicien sans emploi, se rend deux fois par semaine dans un centre de collecte pour vendre son sang et ainsi pouvoir se nourrir. Deux fois par semaine, c'est énorme et très astreignant pour le corps, quand la Croix-Rouge recommande de ne pas dépasser un don par mois ! Mais Angelo n'a pas le choix, lui, c'est pour survivre qu'il se fait extraire le précieux liquide. D'autres pauvres de son quartier, des toxicomanes, n'ont plus que ce moyen pour se payer une dose. Les journalistes de la production ont été repoussés par la police et n'ont pas eu l'autorisation de filmer la multitude de machines d'aphérese qui attendent les donneurs et les lits, tous occupés !

Rémunération ou dédommagement ?

Aux Etats-Unis, personne ne parle de « rémunération ». Les laboratoires préfèrent utiliser le vocable élégant de « dédommagement » ; un dédommagement bien organisé puisque chaque donneur se voit remettre une carte de crédit Visa qui est ensuite créditée à chaque « prélèvement ». Dans ces conditions, on ne peut donc pas parler de « don ».

Quels sont les risques ?

Cette marchandisation du corps, qui pose de sérieuses questions morales, pourrait également présenter des risques sanitaires accrus car le don rémunéré n'est pas sans danger. En effet, la rémunération incite les donneurs à mentir sur leur état de santé, à venir tendre leur bras plus

souvent que de raison et attire une population à risque. Les donneurs qui donnent deux fois par semaine n'ont pas le temps de reconstituer leurs réserves de protéines ou leurs défenses immunitaires et sont plus enclins à tomber malades. Le seul examen médical avant le prélèvement est le contrôle de la pression artérielle. Pour le reste, il suffit au donneur de « tapoter » sur le clavier d'un automate : « Avez-vous couché avec quelqu'un qui avait le SIDA ? On coche non ! » s'amuse un habitué.

Des donneurs de sang scandalisés, des patients inquiets

L'enquête démontre que des échantillons de sang prélevés dans la banlieue de Cleveland ont servi à fabriquer des médicaments destinés à la Suisse et à d'autres pays et que les médicaments obtenus, ayant une autorisation de mise sur le marché (AMM), circulent librement en Europe. Des patients suisses et français ont été choqués en découvrant les dessous de ce business.

De très nombreux patients sont soignés grâce aux protéines issues du plasma

En France, 500 000 malades sont soignés chaque année grâce aux produits d'origine humaine. Plus de 25 millions de litres de plasma sont ainsi fractionnés par les laboratoires chaque année dans le monde.

Grâce aux témoignages de donneurs américains, les journalistes François Pilet et Marie Maurisse ont révélé les failles d'un système industriel déshumanisant. En dénonçant ces pratiques, leur documentaire éclaire aussi sur les dangers d'une libéralisation progressive du secteur de la santé en Europe. Ce documentaire a été diffusé en décembre sur RTS (Radio Télévision Suisse) et dernièrement en France, sur ARTE, le 21 février. Les médicaments dérivés du sang issus du plasma

Technique et sécurisation

La séparation des protéines du plasma met en jeu des méthodes physico-chimiques et intègre des méthodes d'inactivation virale afin de garantir l'innocuité de chaque lot de médicaments issu du mélange de plusieurs milliers de litres de plasma.

Situation mondiale

Le marché des dérivés plasmatiques est en forte croissance : plus de 10% par an de 1984 à 2000 ; plus de 8% par an depuis 2000. Cette tendance va s'accroître car de nombreux pays qui n'ont pour l'instant pas accès à ces produits pour des raisons économiques commencent à s'y intéresser ; c'est le cas des pays du BRIC (Brésil - Russie - Inde - Chine) ; ce qui, compte tenu du volume de population concernée (près de la moitié de la planète), va créer des tensions sur le marché dans les années à venir.

Parmi les acteurs présents sur le marché on dénombre :

- 4 multinationales : CSL (Australie) - BAXTER (USA) - GRIFFOLS (Espagne) - OCTOPHARMA (Suisse) qui se partagent 80% du marché mondial.

- Une dizaine de petits opérateurs, dont 3 européens : LFB (France) - SANQUIN (Pays-Bas) - KEDRION (Italie).

Suivant les pays, il existe des différences notables de législation :

- En matière d'éthique :
 - Bénévolat en France et au Royaume Uni

- Rémunération dans de nombreux pays, en particulier en Allemagne et aux Etats-Unis.

- En nombre de dons autorisés par donneur et par an :

- 24 en France ; une fois tous les 15 jours ; en moyenne, les donneurs français ne réalisent que trois dons de plasma par an.
- 50 en Allemagne.
- 120 aux USA.

Il est reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé que le renouvellement des protéines dans l'organisme se fait sur une quinzaine de jours. Le fait de collecter plus fréquemment amoindrit le taux de protéines et les défenses immunitaires du donneur. D'autre part, si la fréquence des dons est importante, la qualité du plasma, moins riche en protéines, est moindre, ce qui nécessite de collecter plus de plasma pour obtenir le même volume de protéines.

Situation en France

La France a la chance de disposer d'un opérateur public pour collecter le sang et le plasma - l'EFS (Etablissement Français du Sang) - et d'un autre opérateur public chargé de fabriquer des médicaments dérivés du plasma - le LFB (Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies).

Le business du sang

- suite -



Les deux opérateurs sont nés de la scission créée par la loi du 4 janvier 1993.

Le don en France est bénévole, volontaire et non rémunéré.

Le plasma est soit :

- Extrait du sang total par centrifugation. On recueille une poche de 300 ml de plasma à chaque don.

- Prélevé sur un séparateur de cellules par plasmaphérèse. On recueille une poche de 750 ml de plasma ; ce dernier don s'effectue sur rendez-vous et dure environ une heure.

Chaque don fait l'objet d'une batterie de tests destinés à détecter d'éventuels virus (VIH - VHC - VHB - HTLV...) ou bactéries, afin d'assurer un produit le plus pur et le plus sûr possible au patient.

La France est-elle autosuffisante ?

Pour le plasma thérapeutique, la France était autosuffisante jusqu'en février 2015 car l'EFS était le seul opérateur et assurait aux hôpitaux la fourniture de plasma thérapeutique grâce aux dons effectués par les donneurs bénévoles français.

Mais, un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), qui a classifié « le plasma à finalité thérapeutique dans la production duquel intervient un processus industriel » en médicament, a mis fin au monopole de l'EFS et a ouvert le marché à des producteurs étrangers, notamment OCTAPHARMA, leader sur le marché européen pour le plasma traité par Solvant-Détergent (plasma SD). Si les pharmacies hospitalières acceptent d'acheter ce plasma à d'autres firmes étrangères, la France ne sera donc désormais plus autosuffisante en ce qui concerne ce type de plasma.

Pour le plasma de fractionnement (servant à fabriquer des médicaments), la réponse est négative puisque la France importe 50% de sa consommation d'immunoglobulines en raison de l'ouverture du marché, le LFB répondant à des appels d'offres. Mais elle pourrait être autosuffisante car 3 millions de litres de plasma étaient collectés dans les années 1990 contre 700 000 litres aujourd'hui.

Pourquoi le plasma des donneurs bénévoles est-il plus cher que le plasma rémunéré ?

La différence provient essentiellement des frais de collecte du plasma. L'installation des centres de prélèvement dans des secteurs où la population est la plus pauvre et la rémunération des donneurs dispensent de mener des actions de sensibilisation au don, les « donneurs » venant d'eux-mêmes en nombre. Ainsi, le taux d'occupation des lits pour le prélèvement est à son maximum 10 à 12 heures par jour, 6 à 7 jours par semaine, ce qui réduit les frais d'amortissement des locaux et les charges du personnel, d'autant que ce sont des automates qui sont utilisés pour l'interrogatoire médical pré-don au dépens de la sécurité transfusionnelle.

Enfin les personnels de prélèvement sont des piqueurs (ses) et non des infirmier(e)s.

Quels sont les dangers d'un tel système ?

Au niveau de l'éthique

Les donneurs rémunérés sont des personnes vulnérables qui ont besoin de ce « salaire » pour vivre. Le sang des pauvres sert à fabriquer les médicaments des riches dans des pays où le système de protection sociale, permettant à chaque citoyen d'accéder au même niveau de soin, n'existe pas.

Au niveau de la santé

- Pour l'instant, le nombre de pauvres permet de répondre à la demande mondiale croissante. Qu'en sera-t-il en cas de retournement de la conjoncture économique ou d'une explosion de la demande aux USA, interdisant la sortie du territoire du plasma collecté auprès d'Américains ?

- Cette mondialisation du marché du vivant - et en l'occurrence des produits d'origine humaine - rend illusoire la traçabilité des dons composant ces produits plasmatiques. Pour les produits d'origine française, en cas de découverte d'un virus ou autre

pathogène chez un patient transfusé ou soigné avec un MDS, on peut remonter à la source et connaître le donneur à l'origine de la transmission, et ainsi écarter tous les produits fabriqués à partir de ce donneur clairement identifié. Il n'en est pas de même dans le système rémunéré puisque tous les dons sont mélangés et que seul le centre de collecte est mentionné.

- La dépendance vis-à-vis des Etats-Unis pour l'approvisionnement en MDS pourrait poser problème aux patients en cas de rupture de la chaîne, pour quelque raison que ce soit. En effet, les USA sont à l'origine de la fourniture de 70 % du plasma mondial. Si, pour des raisons de protectionnisme ou autre les barrières se fermaient ou si un virus émergent apparaissait, conduisant à la fermeture des frontières, le « robinet » se fermerait et mettrait alors en danger l'approvisionnement en plasma et la santé des patients.

Pourquoi prôner un système basé sur le don bénévole, volontaire et non rémunéré ?

- Le fractionnement plasmatique est une industrie stratégique, non seulement en raison de la préciosité du plasma mais également en raison des techniques de pointe utilisées et brevetées.

- C'est le système le plus respectueux de la dignité de l'Être Humain puisqu'il n'y a pas de marchandisation d'éléments issus du corps humain.

- C'est le seul système qui assure la meilleure sécurité sanitaire, tant pour le donneur que pour le receveur. Le donneur, n'ayant aucun intérêt personnel, n'est pas enclin à mentir lors du questionnaire préalable au don.

- C'est le seul système qui permet d'atteindre l'autosuffisance et la couverture nationale des besoins pour les patients.

- C'est le système choisi et prôné par l'Organisation Mondiale de la santé et le Conseil de l'Europe.

Les prochaines collectes de sang auront lieu à Soppe le Haut le Jeudi 15 juin 2017 et le Jeudi 19 Octobre 2017.

La présidente des DSB de Soppe/Mortzwiller - Sophie EGLY

Marché - Foire ST Vincent

31^e édition



Moment fort et incontournable attendu chaque année par les habitants du Vallon ainsi que nos voisins, le Marché-Foire ST VINCENT de Soppe le Bas organisé par les Sapeurs-Pompiers, vous dévoile son programme du 16 juillet prochain :

Jeux pour les enfants, marché de rue, exposition d'artisanat, dégustations de plats concoctés par nos spécialistes, ambiance musicale et spectacle.

Il serait dommage de passer à côté d'une bonne idée de sortie !

Venez nombreux soutenir l'action de vos Sapeurs-Pompiers en faveur des secours de proximité. L'amicale vous accueillera dès 7h00 dans la joie et la bonne humeur.

Le rendez-vous est maintenant fixé pour cette 31^{ème} édition. Notre tract est joint au présent bulletin communal !

Fabrique de l'église

Changement au sein de l'équipe :

Lors de la dernière réunion du Conseil de Fabrique, notre trésorière, Jeanine STUDER, souhaitant mettre fin à ses fonctions, nous a remis sa démission après huit années de bons et loyaux services. Connaissant sa rigueur concernant le travail fourni, sa ponctualité dans les diverses opérations comptables, toujours la bonne humeur, souvent mêlée d'une pointe d'humour, a fait que sa collaboration au sein de notre équipe a été pour nous tous un plaisir.

Nous lui souhaitons désormais une bonne "retraite" avec une santé qui lui permette de faire de belles randonnées et de tirer sur l'aiguille pour réaliser de beaux tableaux au point de croix.

Jeanine est désormais remplacée par Nicolas HIRTZ qui a accepté spontanément de reprendre le flambeau. Nous lui souhaitons la bienvenue et comptons sur lui pour assurer cette même tâche avec cette même assiduité.

Autres infos :

- La collecte au profit du chauffage de notre église a rapporté la somme de 2053,60€
- La vente des arrangements de Noël nous a procuré la somme de 300€

Nous remercions chaleureusement nos généreux donateurs.



Association des parents du vallon du soultzbach



Suite à son Assemblée Générale, le comité souhaite remercier à nouveau les membres sortants, Mmes DE SIMONE Christelle et MOULIN Susanne, et souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du Comité : Mmes COL Sandrine, COLIN Chrystelle et FRITSCH Audrey.

Le nouveau comité se constitue comme suit :

- **Président :** VAUT Thierry
- **Vice Présidente :** LILLER Karine
- **Trésorière :** HIRTZ-EGLY Catherine
- **Trésorière Adjointe :** PEREZ Agnès
- **Secrétaire :** BRUCKERT Aurore
- **Secrétaire Adjointe :** FRITSCH Audrey
- **Assesseurs :** COL Sandrine et COLIN Chrystelle



Après un début d'année bien actif (loto, Carnaval, Pâques ou encore le corso fleuri de Gérardmer) l'Association des Parents du Vallon du Soultzbach continue sur sa lancée avec plein de projets.

Cet été sera actif dans notre vallon avec une quarantaine d'activités différentes réparties sur l'ensemble de juillet/août, avec de la découverte de métiers (pompier, forgeron, boulanger) des activités manuelles

(scrapbooking, feutrine, composition florale) des balades (poney, sentier de la géologie, randonnée avec nuit en gîte) du sport (foot, rugby, pétanque) et plein d'autres encore.

Nous prendrons un peu de repos à la rentrée pour mieux préparer notre grande manifestation de la Saint Martin, suivi de près par la visite de notre cher Saint Nicolas !



Société de Mandolines Soppe/Mortwiller



Un début d'année marqué par Le Concert des SOPISTAS avec les SCHOLLABERA en janvier en l'église de SOPPE-le-HAUT. Ce concert, qui alternait chant et musique tout en liant également deux univers musicaux, a offert aux nombreux spectateurs un réel moment de bonheur, une chaleur dans les cœurs et dans les chœurs. Beau souvenir et magnifique harmonie entre 2 associations du HAUT SOULTZBACH.



La suite de l'année se poursuivra par la traditionnelle audition de fin d'année en juin au caveau avec notamment la mise en place d'un ensemble comportant des musiciens petits et grands de la société.

Pour tous ceux qui souhaitent jouer de la mandoline, de la guitare ou du violoncelle, la société accueillera de nouveaux élèves et les anciens dès la rentrée avec une journée « **porte ouverte** » le 9 septembre de 10h à 16h au caveau de Soppe-le-Haut.

+ d'infos sur sopistas.fr



La bibliothèque vous accueille

Le 14 octobre 2016, le Médiabus effectuait sa dernière tournée à la bibliothèque du Haut-Soultzbach à Soppe-le-Haut pour l'échange de livres semestriel. A partir de cette année, les bénévoles doivent se déplacer à Colmar pour y sélectionner les quelques 400 livres prêtés par la Médiathèque. L'avantage en est un choix beaucoup plus important.

L'acquisition de nombreuses nouveautés a également lieu, deux fois dans l'année. Le prêt, pour 6 semaines, est gratuit pour tous et renouvelable.

Horaires d'ouverture :

- **Mardi semaines paires de 16h à 18h**
- **Mardi semaines impaires de 14h 45 à 17h,**
- **Vendredi de 18h à 20h**

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

Danse Country et loisirs de Sentheim

CALAMITY BLUE DE SOPPE LE BAS

L'association Danse Country & Loisirs a été créée à Sentheim en septembre 2012 par Antoinette & Edmond ALTER. Puis en septembre 2016 est né à Soppe le Bas le Groupe Calamity Blue.

La danse country fait partie de l'histoire américaine. Elle trouve ses origines dans le folklore des Irlandais et des Ecossais qui s'installèrent dans les Appalaches au XVIII^e siècle. Lorsqu'ils se réunissaient à l'occasion de fêtes de village, elle offrait un moment unique d'oublier le labeur et est ainsi devenue synonyme de divertissement, de joie et d'amusement.

Pour la danse country, il n'y a pas de limite d'âge elle est excellente pour le maintien en forme du corps et de l'esprit. Chaque danseur a sa place sur la piste quel que soit son niveau, nous avons tous été débutant un jour.

Au programme du club :

- Animation dans les fêtes de villages
- Animation dans les hôpitaux, les maisons de retraite
- Animation à la demande
- Participation aux activités d'été avec les Enfants



Cours à Sentheim : tous les mardis

Cours à Soppe le Bas : tous les jeudis

- De 19 à 20 h cour débutants
- De 17 à 18 h débutants
- De 20 à 21 h cour intermédiaires
- De 18 à 20 h intermédiaires

Tennis Pass été



ASSOCIATIONS

Tout à côté de chez vous, à Soppe le Haut, en famille, entre copains, n'hésitez pas à investir nos deux terrains de tennis qui sont à votre disposition.

Du 1^{er} mai au 31 août, nous vous proposons le PASS ETE

Adulte : 15 €
Enfant-étudiant : 8 €
Caution de 15 € par clé

Contact :
Rose Marie FRICKER
6 rue Bellevue à Soppe le Haut
03 69 19 20 59



Nouveau à l'ASL

Depuis peu, la section "Informatique" de l'association ASL propose des ateliers de découverte du monde magique de la 3D. Objectifs. Il s'agit de créer des objets en 3D, de les mettre en scène, de les animer ou encore de les imprimer en 3D. On y apprend également à utiliser des objets virtuels disponibles sur Internet.

Public :

Pour toute personne intéressée par la 3D.
Pré-requis. Avoir acquis les bases de l'utilisation des PC.

Moyens mis en oeuvre :

PCs sous Windows 10, logiciel open-source BLENDER, imprimante 3D FREE SCULPT EX1, documents de support.

Validation :

Réalisation de cas pratiques pour appliquer l'ensemble des points abordés.

Tarifs :

55€ hors cotisation annuelle de 16€ pour l'association ASL.

Durée :

4 séances de 2 heures, soit 8 heures; de 14h à 16h, de 16h à 18h ou de 19h30 à 21h30, selon les groupes.

Dates :

A préciser, lors de la formations des groupes.

Pour plus d'informations, contacter André CEVLOVSKY - Tel: 0389 82 41 28 - email: an.cevlo@laposte.net

L'hirondelle, oiseau de l'année 2017



Des oiseaux symboliques...

Les hirondelles sont les messagères du printemps et leur présence près de nos habitations porterait bonheur... La plupart des gens des campagnes respectent d'ailleurs les nids, parfois même ceux installés dans la chambre à coucher (cas de l'Hirondelle rustique)!

Rôle dans la nature...

Les hirondelles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes en participant à la régulation des populations d'insectes. Elles capturent notamment un grand nombre de moustiques durant l'été!

Patrimoine naturel fragile...

Les populations d'oiseaux subissent constamment de multiples « agressions ». Les hirondelles ne sont pas épargnées par la modernisation de l'agriculture, la transformation des milieux naturels, l'appauvrissement de nombreux secteurs... Protégeons donc ces oiseaux qui nichent près de nous et de nos habitations.

Que faire si...

Les déjections salissent les façades, les trottoirs ou les appuis de fenêtre ? Les déjections des jeunes Hirondelles de fenêtre nichant sous les balcons ou la toiture peuvent parfois souiller les façades, le trottoir ou les appuis de fenêtre. Trop souvent, des propriétaires mal informés recourent à une solution radicale consistant à détruire les nids et les couvées, malgré le statut de protection inconditionnelle dont jouit cet oiseau. Afin d'éviter cette solution extrême, la LPO propose une alternative écologique : il suffit de placer une planchette sous le nid (sans déranger celui-ci) de telle sorte que les éjections

soient récupérées automatiquement. Le placement de ce système de récupération des déjections est pratique et aisé : dans le mur de la façade, on visse des crampons auxquels on fixe une planchette au moyen d'oeillons métalliques. Ce système se place dès que les couples d'hirondelles ont pris possession d'un ancien nid. Pas avant, sinon on risque de voir les oiseaux construire un nouveau nid... en dessous de la planchette, ce qui nous ramène à la case de départ. Le démontage s'effectue facilement dès que les hirondelles ont entamé leur migration. Après le nettoyage de la planchette, celle-ci est conservée au sec, prête à un nouvel emploi, la bonne saison revenue. Mais attention : afin de faire son office de récupération des déjections, cette planchette doit être fixée au moins à 40 centimètres en dessous du nid!

Un nid se décroche du mur avec des jeunes ? Les jeunes doivent être remplacés le plus vite possible dans un nid artificiel à l'endroit où était l'ancien nid.

Des colonies d'hirondelles sont menacées par un ravalement ? Essayer de repousser les travaux jusqu'à l'envol des jeunes en sensibilisant l'exploitant ou le gérant (législation à l'appui) et prévenir la LPO Alsace. Un jeune est tombé du nid ? S'il n'est pas blessé, le remettre dans son nid. Sinon, contactez le centre de soins de la LPO Alsace (03 88 04 42 12), et si c'est urgent, Suzel Hurstel au 06 87 14 66 78.

Législation...

Comme le prévoit l'article R. 211-1 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (code rural), la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire est fixée par l'arrêté du 17 avril 1981. L'article premier de cet arrêté précise : « Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps, (...), la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des oiseaux d'espèces non domestiques suivantes (...): (...) Hirundinidés. Toutes les espèces d'hirondelles (Hirundinidae sp.) ».

Distribution des fleurs



Chasse et règles



Les battues doivent obligatoirement être signalées sur tous les principaux chemins d'accès aux enceintes chassées aux autres usagers du milieu par des panneaux bien visibles et lisibles. Les mentions « chasse en cours » ou « battue en cours » avec éventuellement des messages conviviaux invitant à la prudence peuvent compléter l'information de base. Ces panneaux doivent être en place avant le début de la chasse avec une marge suffisante pour éviter qu'un promeneur puisse se trouver dans l'enceinte sans en avoir été informé.

(Ce laps de temps préventif est variable en fonction du lieu). Il s'agit d'un affichage provisoire qui ne doit pas subsister inutilement afin de ne pas brouiller le message à valeur temporaire matérialisé par le panneau.

Il n'y a pas lieu de le laisser en place après. **Tous les autres panneaux**, parfois en place depuis très longtemps, à messages pérennes du type « tir à balles », « chasse danger » parmi d'autres n'apportent rien de positif ni aux chasseurs ni aux autres usagers du milieu sont à supprimer ou à neutraliser **pour le 15 avril 2013**.



Même si globalement, l'organisation des battues est rigoureuse dans notre région, il faut se rappeler que dans 72 % des accidents survenus en battue « Grand Gibier », on a pu mettre en évidence une organisation générale insuffisante et le tir dans l'angle de 30°. Il est recommandé d'améliorer la sécurité générale des conditions de tir, en procédant, avec l'accord et le concours des forestiers, à l'élargissement des layons, les faibles largeurs rendant difficiles, voire impossibles, le respect de l'angle de 30°.

Il convient de multiplier les démarches pédagogiques visant à bien expliquer la nécessité absolue d'intégrer cet angle de 30° avec une attention particulière lorsque le tir court et fichant dans la traque est autorisé, où l'angle à respecter est de 2 fois 30° (cf schéma illustrant la situation). Les consignes de sécurité communiquées et remises à chaque chasseur sur support papier sont désormais très précises et écartent toute improvisation en la matière, en particulier sur les 30° (cf schéma).

La Fédération des Chasseurs diffuse plusieurs modèles de consignes de sécurité que les adjudicataires adaptent à leur territoire (cf modèle de document joint).

Le tir dans la traque, quand il est rendu possible par le relief, les mouvements contrôlés et coordonnés de la ligne de traqueurs et la nature du sol, n'est possible qu'avec des consignes drastiques. Tout tir lointain étant strictement interdit, cela doit être rappelé avant toute action de chasse collective.

Le port d'une veste, d'une surveste ou d'un baudrier de type « fluo » est obligatoire, et non le simple brassard ou bandeau de chapeau, souvent pas assez visibles. Cet élément vestimentaire « fluo » est obligatoire dès lors que le gibier est rabattu, et si l'action de chasse réunit au moins 2 chasseurs.

Cet élément vestimentaire fluo est évidemment obligatoire pour les tireurs postés et les traqueurs. Ces pratiques se sont d'ailleurs généralisées. La communication en matière d'organisation et de déroulement de battue est indispensable, il est fortement recommandé que chaque chasseur soit muni d'une trompe (pibole) afin de pouvoir répercuter les signaux et les consignes.

La matérialisation des postes au moyen d'un dispositif discret agréé par le forestier (rond de couleur, panneau, piquet, etc...) constitue un moyen de rendre le placement des postes plus sûr et permet d'éviter toute hésitation sur le poste et supprimer des aspects aléatoires non prévus dans le dispositif général, et qui peuvent être à l'origine d'un enchaînement de facteurs aux conséquences dramatiques. Cette recommandation est à adopter par chaque organisateur de chasse en fonction du terrain.

Rappels importants :

- Le cadre réglementaire de la loi locale permet, dans les conditions habituelles de sécurité, de chasser « jusqu'à dos aux propriétés »
- Il est rappelé à chaque chasseur qu'il est interdit de chasser sur le bas-côté d'une route.
- Nous vous rappelons également les principales interdictions (arrêté du 16/12/1982) qui contribuent à la sécurité générale.

Il est interdit :

- De faire usage d'armes à feu sur les routes et chemins publics, sur les voies ferrées ou les emprises et enclos dépendant de la S.N.C.F.
- De tirer en direction, et au-dessus des habitations, des routes, chemins publics, voies ferrées et des emprises S.N.C.F lorsque celles-ci sont situées à portée de fusils ou de carabine.
- De tirer en direction ou au-dessus des lignes de transport électrique ou téléphonique ou de leurs supports.
- De tirer en direction de stades, de tous lieux de réunions publiques en général y compris des remises de jardin, caravanes.



Marche du 1^{er} mai : Présentation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de la Doller

La marche du 1^{er} Mai 2017 nous a mené direction Guewenheim pour la visite des installations et du système de fonctionnement du syndicat d'eau avec une halte à la Chapelle de Guewenheim au milieu de la forêt. Merci au président, vices présidents et au personnel présents pour leur bon accueil.

Historique du Syndicat

1927 : Dès l'entre deux guerres les élus se sont préoccupés de l'alimentation en eau potable, mais en vain. Les recherches effectuées se sont avérées infructueuses.

1959 : un syndicat de recherche a été créé et c'est en 1961 que le puits N°1 de Guewenheim a été foré. Les essais se sont avérés très prometteur avec 144m³ de débit à l'heure. Ce puit est toujours en exploitation et représente 40% des capacités du syndicat.

1961 : Création du syndicat avec 7 communes : Aspach le Bas, Aspach le Haut, Burnhaupt le Bas, Burnhaupt le Haut, Guewenheim, Michelbach et Schweighouse.

1964-1968 : Construction du réservoir de Guewenheim, de la station de pompage et mise en place des réseaux.

1968 : Adhésion des communes de Mortzwiller, Soppe le Bas et Soppe le Haut.

1968-1970 : Construction du réservoir de Mortzwiller et mise en place des réseaux dans le vallon du Soultzbach.

1970 : Forage du puits N°2.

1972 : La commune de Senthem est rattachée au réseau syndical et devient cliente.

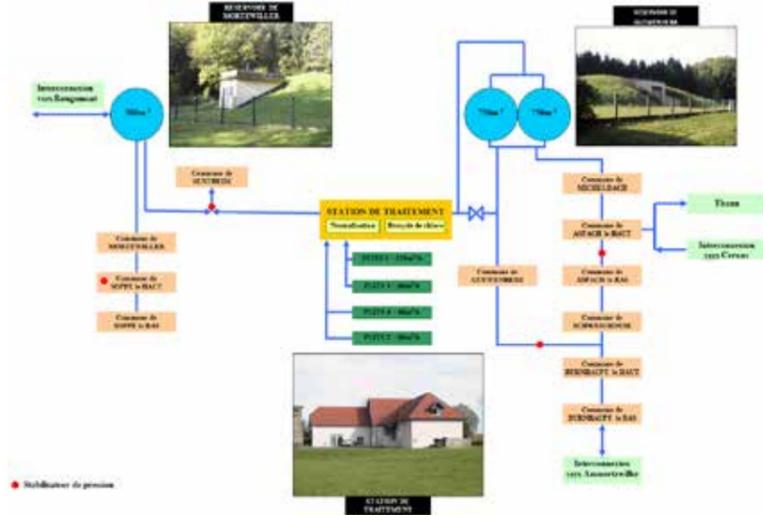
1979 : Forage du puits N°3.

1994 : Construction d'une nouvelle station de pompage et traitement.

1995 : Forage du puits N°4.

2005 : Adhésion de la commune de Senthem.

Schéma des installations



Les installations de production

Puits : L'eau est prélevée dans la nappe d'accompagnement de la Doller grâce à quatre puits équipés de pompes. Ces dernières refoulent l'eau jusque dans la station de pompage, le débit cumulé des puits est de 300m³/heure.

Station de traitement et de pompage

Avant d'être pompée respectivement vers les réservoirs de Guewenheim et de Mortzwiller l'eau brute subit deux traitements, une neutralisation au carbonate de calcium et une chloration. Les débits de sortie de la station vers les réservoirs sont identiques à ceux qui entrent et se répartissent ainsi :

- 220m³/heure vers le réservoir de Guewenheim
- 80m³/heure vers celui de Mortzwiller.

Les Réservoirs

Deux réservoirs implantés aux altitudes les plus élevées permettent l'écoulement par gravité de l'eau potable vers les abonnés des 11 communes du Syndicat.

Réservoir de Guewenheim
D'une capacité de 1500m³ répartis en deux cuves de 750m³ chacune ce réservoir alimente en eau potable les communes de Guewenheim, Burnhaupt le Haut, Burnhaupt le Bas, Michelbach, Aspach le Haut, Aspach le Bas et Schweighouse. 1950m³ d'eau transitent en moyenne par ce réservoir et par jour.

Réservoir de Mortzwiller
Avec 500m³ de capacité ce réservoir dessert les communes du vallon du Soultzbach et la commune de Senthem. Le besoin moyen journaliers de ces 4 communes est de 550m³.



ENVIRONNEMENT

Les réseaux et la protection incendie

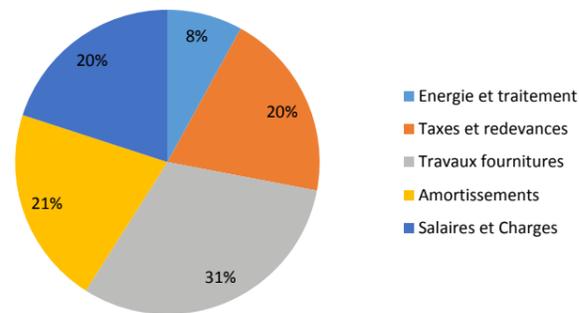
Quelques 150 kilomètres de conduites principales avec des diamètres variant de 80 à 300mm assurent la circulation de l'eau potable depuis les réservoirs vers les 11 communes. Ce réseau contribue aussi à la protection incendie grâce à plus de 600 bornes d'incendie réparties dans les communes.

En 2014 le rendement réseau a été de 90% ce qui signifie que 90% des volumes pompés sont effectivement facturés ce qui constitue un excellent résultat en matière de rendement réseau d'eau potable.

Les abonnés

Le Syndicat assure la fourniture en eau potable à 5000 abonnés dont 40 établissements industriels et collectifs pour une population de près de 13 000 habitants.

Prix de l'eau et budget



En 2015 le prix HT de l'eau est de 0.80€ le m³. A ce prix s'ajoute une location de compteur de 12€ par semestre, une taxe qualité de 6,5 centimes /m³ et une taxe antipollution de 33 centimes/m³ ces deux taxes sont reversées à l'agence de l'eau qui utilise ces fonds pour des actions en faveur des milieux aquatiques et de la préservation de la qualité des eaux de nappes et de surfaces.

Le prix de l'eau, la location et les taxes sont soumis à la tva au taux de 5.5%. Le prix final de l'eau s'établit taxes et tva comprises à 1.26€ le m³ sans la location du compteur. Pour une consommation de 120m³/an représentant les besoins moyens d'une famille de 4 personnes le montant facturé est de 176.60€/an.

La facturation s'effectue semestriellement sur la base d'un relevé réel et d'une estimation intermédiaire. Le syndicat des eaux de la vallée de la Doller assure la distribution de l'eau potable, ces prix ne comprennent pas la part assainissement.

Le budget annuel de fonctionnement s'élève à environ 1 million d'euros.
La qualité de l'eau

L'eau brute puisée dans l'aquifère de la Doller est de très bonne qualité physico chimique elle présente néanmoins une certaine fragilité liée à la faible profondeur de cette nappe et nécessite de ce fait un traitement préventif au bioxyde de chlore.

De par son origine géologique l'eau prélevée est faiblement minéralisée et agressive vis-à-vis du carbonate de calcium. Un passage sur des calcaires d'origine marine neutralise cette agressivité, le ph passe de 6.7 à 8 et la minéralisation s'en trouve améliorée.

L'équipe technique et administrative

Le SIAEP de la Vallée de la Doller emploie quatre permanents qui assurent le bon fonctionnement de ce service public de production et de distribution d'eau potable. Au service des abonnés, ils assurent le suivi qualité, le contrôle de la production et des traitements, l'entretien des machines, des bâtiments et du réseau, la réparation des fuites, le suivi des travaux de branchement, d'extension, de renouvellements, la relève et le changement des compteurs pour la partie technique, l'accueil physique aux horaires d'ouverture du siège, le standard, la comptabilité, la facturation, la gestion des abonnés, la production d'états statistiques et de tableaux de bord pour les élus, ainsi que l'interface avec la trésorerie et les services de l'état pour la partie administrative.

Fabienne ESSNER Secrétaire administrative
Philippe REITZER Responsable réseau
Martial LERCH Responsable production qualité
Alexandre ILTIS Responsable comptage et relève



Coordonnées et astreintes

En dehors des horaires de bureau les trois techniciens du syndicat assurent une astreinte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dimanche et jours fériés.
Un seul numéro de téléphone dans tous les cas le : 03 89 82 59 57.

BUVEZ-LA SANS HESITER

Les chemins agricoles et forestiers de Soppe-le-Haut en chantiers



"Il est demandé aux différents exploitants de veiller à respecter les arrêtés municipaux et ne pas circuler dans les chemins dans les mois qui suivent les travaux pour laisser reposer les matériaux et durcir les voies."

Cette fois, les travaux ont bel et bien débutés à Soppe-le-Haut pour réaliser les travaux connexes à l'aménagement foncier lié à l'emprise de la ligne de TGV entre Lutterbach et Petite-Croix dans le Territoire de Belfort.

Après plusieurs années de travail pour remembrer les parcelles et la mise en place d'une nouvelle association foncière, les travaux sont désormais entrés dans une phase active qui durera jusqu'à cet automne.

Les chemins agricoles ont été définis comme prioritaires pour permettre aux différents exploitants de poursuivre l'activité durant la belle saison. Immédiatement après, l'entreprise VOGEL (attributaire du marché public) a engagée les travaux pour élargir ou créer de nouveaux chemins dans les forêts situées en direction de Guewenheim et du côté de la forêt de l'église (Margaretawald). La sortie du chemin des amoureux a également été élargie et la butte en terre qui limitait la visibilité pour les automobilistes a été rabotée.

La suite du chantier consistera à créer un nouveau chemin au lieu-dit Niederhauen pour rendre accessible les nombreuses parcelles privées du secteur. Un sentier sera créé le long du Soultzbach pour relier les routes



de Sentheim et de Guewenheim et permettre aux randonneurs et aux familles de disposer d'un équipement bucolique au bord du ruisseau.

Dans un second temps, le chantier se déplacera sur l'autre côté de Soppe-le-Haut en direction de Lachapelle-sous-Rougemont et de Soppe-le-Bas pour réaliser les différents travaux d'élargissement et de remise en état des chemins forestiers.

Le coût total des travaux est estimé à 408159.40 € HT et sera entièrement financé par SNCF Réseau (ex-RFF) au travers d'une convention avec l'Association foncière

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des membres de l'Association foncière qui s'impliquent dans cet énorme chantier et qui participent activement aux réunions aux côtés de M. Patrice GUNTZ, notre Maître d'oeuvre du cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER et de l'entreprise VOGEL qui réalise les travaux.



Franck Dudt, Président de l'association foncière de Soppe-le-haut

Rallye Thur-Doller 2017 une spéciale passera par le chemin des amoureux



Le Haut Soultzbach accueillera une spéciale du rallye Thur-Doller le 2 septembre prochain avec un passage sur le chemin des amoureux sur les hauteurs de Soppe-le-Haut.

La course débutera à la sortie de Sentheim en direction de Soppe-le-Haut et tournera à gauche à l'entrée du chemin des amoureux. A la sortie de celui-ci, les voitures prendront la direction de Guewenheim. Avant l'arrivée dans le village, elles tourneront vers Soppe-le-Bas au niveau de l'épingle pour finir la course sur les hauteurs de Soppe-le-Bas. Après cette spéciale, les coureurs prendront la direction de la Vallée de la Thur pour monter le col du Hundsruck puis revenir au départ à Sentheim. Chaque voitures passera trois fois durant la journée sur ce parcours et une centaine de coureurs seront présents.



Un emplacement sécurisé dédié au public sera installé à la sortie du chemin des amoureux et la rue de Sentheim et celle de Guewenheim seront fermées pour réserver l'accès aux secours. La traversée de Soppe-le-Haut et Mortzwiller ne sera pas impacté par cette évènement sportif.

Les premières voitures partiront vers 8h00 et la course se déroulera jusqu'en début de soirée.

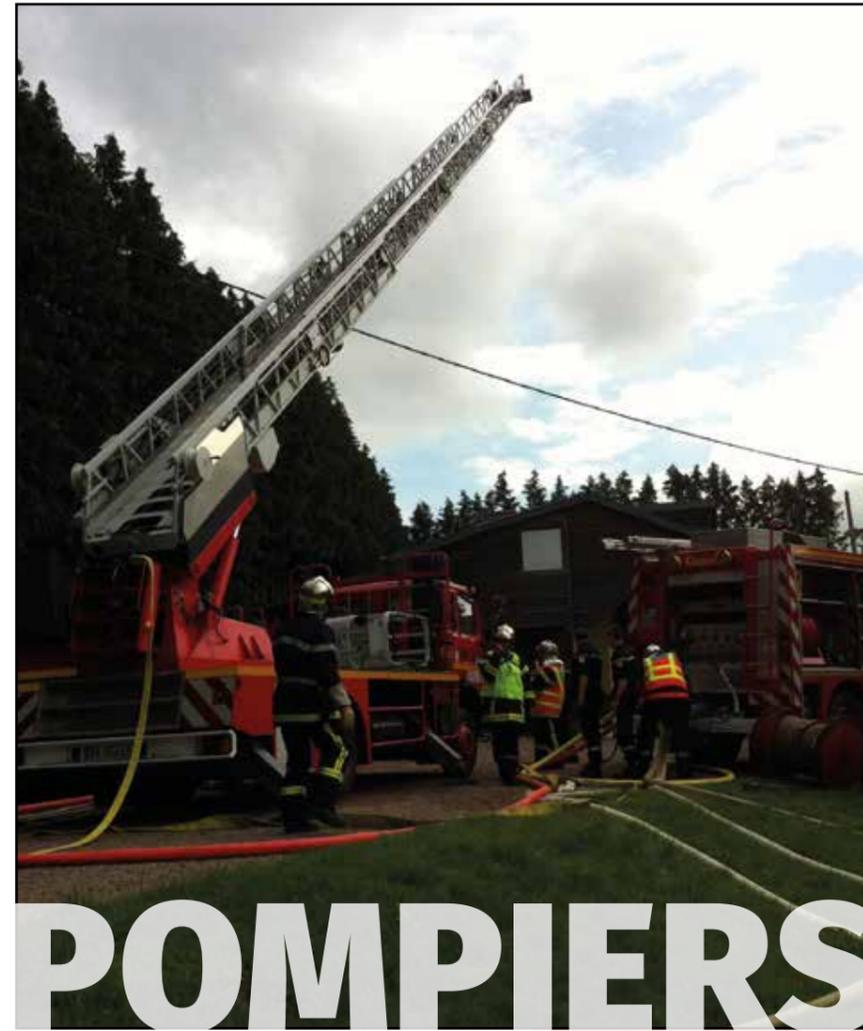
De nombreux passionnés sont attendus pour cette journée et la municipalité propose aux associations locales de s'associer pour tenir une buvette à l'emplacement des déchets verts sur les hauteurs de Soppe-le-Haut.

Venez nombreux le 2 septembre prochain pour assister à cet évènement dans notre commune !

Les travaux en images



Des nouvelles de nos sapeurs-pompiers



Au niveau des différents agrès, un ordre a été pré-établi :

1- A top départ du contrôleur, courir pendant 4 fois 25 mètres en tournant autour des plots.

2- Se saisir du dévidoir, courir sur une distance de 50 mètres, tourner autour du plot sans faire tomber ce dernier puis revenir au point de départ où le dévidoir devra être laissé impérativement en entier dans le carré spécialement prévu à cet effet.

3- Lancer 2 commandes dans la fenêtre. Pour cet agrès, chaque candidat dispose de 4 commandes. Tant que 2 commandes ne sont pas passées dans la fenêtre, le candidat ne peut pas poursuivre l'épreuve. En conséquence, il est autorisé à reprendre sous la fenêtre les commandes qu'il vient d'utiliser. Les lancers pour les hommes s'effectuent à une distance de 8 mètres, et de 5 mètres pour les femmes

4- En quittant l'aire de lancer des commandes, bien passer à droite du plot puis courir sur 50 mètres en passant sous la chicane.

5- Se saisir d'un tuyau. Ce dernier doit être porté et ne doit jamais toucher les agrès lors de leurs passages. Enjamber en premier une barre fixe puis passer sur un banc. Déposer le tuyau dans le rectangle prévu à cet effet. Attention, aucun morceau du tuyau ne devra dépasser de ce carré.
6- Se saisir du sac (Homme: 30kg - Femme: 20kg). Courir 25 mètres en passant 3 petites barres fixes puis déposer le sac sur une table prévue à cet effet. Courir ensuite les 25 derniers mètres pour passer la ligne d'arrivée.

Le dimanche 23 avril s'est tenu le compte rendu opérationnel du corps des Sapeurs Pompiers Intercommunaux du Soultzbach ainsi que l'assemblée générale de l'amicale.

C'était le moment de rappeler les 78 interventions assurées en 2016 soit 527 heures d'interventions, les 816 heures de formations de maintien des acquis réalisées en interne, mais également de remettre les diplômes aux Sapeurs Pompiers ayant réalisé des formations de perfectionnement à l'école départementale.

On notera également une certaine stabilité de l'effectif avec 32 Sapeurs Pompiers.

C'est cette même équipe qui, une fois de plus, a remporté le challenge du nombre du parcours sportif le 25 mars 2017 à Guewenheim. Mais à quoi correspond donc cette épreuve ?

Il s'agit d'une épreuve spécifique aux sapeurs pompiers français composée d'un parcours d'obstacles d'une distance de 350 mètres. Le Parcours Sportif du Sapeur Pompier (ou PSSP) a été créé le 26 octobre 1949.

Maxime Beltzung, le talent n'attend pas le nombre des années



Nous avons rencontré Maxime BELTZUNG, de Mortzwiller, qui nous a fait part de sa passion pour le monde de la musique. En répondant aux différentes questions, il a retracé son parcours depuis son plus jeune âge.

Qu'est-ce qui t'a amené vers la musique ?

Maxime BELTZUNG (MB) : "J'ai commencé la musique à l'âge de 5 ans, mes parents m'ont inscrit au cours d'éveil musical à la Musique municipale de Masevaux. Toute ma famille en faisait déjà partie, mon grand-père, mes parents, mes cousins et cousines. J'ai suivi cet enseignement pendant deux ans, puis à 7 ans j'ai dû choisir un instrument. Mon choix s'est porté sur le saxophone, en grande partie car ma maman en jouait et l'enseignait. Avec le recul, si c'était à refaire, je choisirais le violon car je suis un passionné de musique classique. A 12 ans, j'ai rejoint l'Orchestre des jeunes. J'ai aussi commencé à apprendre le piano avec M. Claden, professeur de musique au collège. A 14-15 ans, j'ai intégré le grand Orchestre de la Musique municipale de Masevaux. Le piano est un instrument plus solitaire. Le saxophone permet de jouer en orchestre, en groupe avec des amis. J'ai joué à la Musique municipale de Masevaux jusqu'à 22 ans."

Que s'est-il passé alors ?

MB : "J'ai commencé à diriger des groupes musicaux d'une quinzaine d'amis musiciens pour différentes occasions (fête de la musique, café concert...). C'est en 2011 que j'ai commencé à diriger de plus grands ensembles."

Quels sont les événements que tu as pu diriger par la suite ?

MB : "En 2011, j'ai organisé un concert pour célébrer les 40 ans de la fin de la reconstruction de l'église de Masevaux. L'idée était de faire un son et lumière devant l'église de Masevaux pour retracer son histoire. Un travail avec la société d'histoire de Masevaux a eu lieu. J'ai alors rassemblé 75 musiciens ainsi qu'une soprano. La programmation musicale allait de « la flûte enchantée » de Mozart à la musique du film « Cinéma Paradiso » en passant par un extrait du « requiem de Verdi ». Un diaporama de l'histoire de l'église a été projeté en même temps. Mais finalement, le plus compliqué était de boucler le budget particulièrement conséquent. C'était la première fois que je dirigeais un si grand orchestre."

Le 2^{ème} événement marquant est le concert organisé à l'occasion des commémorations du 8 mai en 2012. Ce concert était sponsorisé par la Légion d'honneur. En effet, un membre de la Légion d'Honneur qui assistait

au son et lumière de l'église de Masevaux m'a proposé de subventionner un concert, où l'entrée serait gratuite pour tous.

C'est donc sans hésiter et suite au bilan positif du son et lumière de Masevaux que j'ai rassemblé à nouveau les musiciens. J'ai rajouté le chœur des rives de la Thur. Au total 70 musiciens et 70 choristes étaient rassemblés pour interpréter des œuvres telles que Nabucco de Verdi, les trompettes d'Aïda, la symphonie funèbre et triomphale de Berlioz pour orchestre et chœur. Les répétitions avaient lieu une fois par semaine pendant trois mois. C'était cette fois-ci, la première fois que je dirigeais un orchestre et un chœur.

C'est en septembre 2016 que nous avons organisé un grand spectacle au bénéfice de l'association « Kraing Speu : L'eau, un enjeu vital » qui fabrique des stations de pompage d'eau pour des villages du Cambodge. C'est le Président de l'Association qui portait le projet et qui jouait dans l'orchestre lors du concert du 8 mai qui m'a proposé de diriger ce concert. L'œuvre interprétée était « Dogora » d'Etienne PERRUCHON écrite en 21 mouvements pour un reportage du réalisateur et scénariste, Patrice LECONTE.



L'œuvre « Dogora » a été choisie et jouée avec un orchestre, un chœur d'enfants, un chœur mixte (Chœur des rives de la Thur, Chorale Arcadia, et un chœur de La Bresse), des solistes professionnels, qui ont offert leur prestation. Au total, 250 personnes sur scène. L'orchestre a travaillé environ un an. Il y a eu cinq répétitions avec l'ensemble des musiciens, choristes, solistes. Je regrette par contre de ne l'avoir joué qu'une fois en public, au Parc des Expositions de Mulhouse.

Quels sont les futurs projets ?

" J'aimerais créer et lancer une association pour pouvoir bénéficier d'une structure pour organiser des projets, afin d'obtenir des subventions et de faciliter les aspects juridiques, et les assurances.

Je souhaiterais jouer à nouveau « Dogora » à trois reprises. Le concert pourrait être donné au Zénith de Strasbourg, ainsi qu'à Fribourg, et en Suisse. L'objectif est de créer un chœur d'adultes et d'enfants des trois frontières (Suisses, allemands et français). J'ai aussi l'idée d'un concert avec orchestre et chœur pour la rénovation de l'église de Masevaux, il pourrait avoir lieu début 2019."

Qu'aimerais-tu réussir à changer ?

" Je souhaiterais pouvoir mobiliser davantage la population et les attirer vers la culture."



Comment as-tu appris à être chef d'orchestre ?

" Je n'ai jamais pris de cours. J'y suis venu au fil de mes expériences. Dans mon parcours, la chance que j'ai eue, c'est que des musiciens m'ont suivi dans ces projets, ainsi que le noyau familial. Beaucoup de personnes se demandent à quoi sert le chef d'orchestre. Il va d'abord faire un travail de préparation en amont, il va étudier l'œuvre, les motivations du compositeur, connaître les émotions qu'il voulait faire ressentir. Il n'y a pas de lien direct entre le chef d'orchestre et le public. Il y a un lien direct entre le chef d'orchestre et l'orchestre, qui doit renvoyer au public. Son rôle consiste aussi à faire travailler l'orchestre dans les nuances. Chaque chef a son style par rapport à sa personnalité."

Pour moi le plus dur a été la réalisation du premier projet."

Qu'apprécies-tu particulièrement dans la musique ?

" J'aime rassembler des musiciens pour une occasion spéciale, une commémoration. J'aime la magie qui opère lors des concerts et les sensations et émotions que fait naître la musique. J'aime le travail préalable qu'un chef d'orchestre doit faire sur l'œuvre qui sera travaillée et interprétée par l'orchestre. Pour conclure, « faire plaisir en se faisant plaisir. »"

Bon vent Jeannette !



RENCONTRE

Arrivant chez elle, nous découvrons une jeune femme pétillante, dynamique et très souriante. Elle nous raconte son parcours.

Elle a étudié à l'école des Beaux-Arts de Lyon. Après un master, elle démarre en tant que surveillante puis professeur d'Art Appliqué en vacation. Sa voie professionnelle artistique semble toute tracée. Cependant, depuis toute petite, elle baigne dans le monde équestre: elle monte à cheval, elle aide son père à déneiger les rues de Soppe-le-Haut. Elle se forme pour l'attelage, la voltige et obtient le très haut niveau, le galop 7. Etudiante, elle travaille pendant l'été à l'Ecomusée et propose des tours de calèche. Sa passion pour le cheval la rattrape alors rapidement. Elle achète un cheval et commence à vivre de cette passion...

... En 2013 et en 2015, elle remporte le concours de labour et devient championne de France. Elle est présidente d'une association, le syndicat d'utilisation des chevaux de trait du Haut-Rhin.

Elle décide de se mettre à son compte et crée une micro entreprise. Elle travaille dans des vignes pour des viticulteurs d'Alsace et de Champagne. Elle laboure, bine et utilise une décaillonneuse (charrue tirée par un cheval et conçue pour travailler le caillon, c'est-à-dire la bande de terre comprise entre deux ceps successifs sur la ligne). Elle apprend à débarrasser de jeunes chevaux à l'attelage (l'animal se laisse monter, manipuler et panser facilement). En ce moment, elle a 3 chevaux et un mulet. Son voisin lui met à disposition un terrain pour ses animaux. Elle a eu l'occasion d'élever un poulain. Mais elle doit compléter cette activité par un deuxième travail dans un magasin bio à Belfort.

Voilà Jeannette prête pour le départ ! Elle partira avec Anaïs et Gustave, son cheval et son mulet au Canada. Une belle opportunité se présente à elle, en quête d'espace pour ses animaux et prête à une nouvelle vie toujours avec ses chevaux et un autre magasin bio avec des huiles essentielles à base de pruche.

Bon vent à toi, Jeannette !



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Lundi 6 février avait lieu la première réunion de terrain concernant la préparation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans la Commune du Haut Soultzbach.

Les élus étaient accompagnés du cabinet mandaté par la Communauté de communes pour cette visite dans différents secteurs de Soppe-le-Haut et Mortzwiller pour faire le point sur les évolutions possibles.



Carnet de famille

Les petits bouts

Laurine WILLEMANN

née le 23 novembre 2016 ; fille de Patrice WILLEMANN et Muriel MARTINEL domiciliés à SOPPE-le-HAUT – 10 rue Bellevue.



Tim KOENIG

né le 18 décembre 2016 ; fils de Jonathan KOENIG et Laetitia WURTZ domiciliés à MORTZWILLER – 2 rue des Vergers.



Jules MANCASSOLA

né le 25 avril 2017 ; fils de Marc MANCASSOLA et Virginie KARRER domiciliés à MORTZWILLER – 19 rue du Soultzbach.



Ryan KOLLER

né le 02 mai 2017 ; fils de Jérémy KOLLER et Audrey HUG domiciliés à SOPPE-le-HAUT – 96 Grand'Rue.



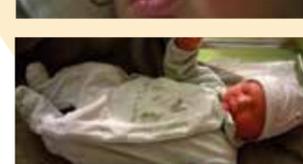
Sasha LISZCZACK

né le 22 mai 2017 ; fils de Pascal LISZCZACK et Mélanie MASSON domiciliés à MORTZWILLER – 29 rue des Vergers.



Isaac BOHRER-FABACHER

né le 29 mai 2017, fils de Cyrille BOHRER-FABACHER et de Aline BODIN domiciliés à MORTZWILLER – 41 rue des Vergers.



Mariages

M. Jérémy KOLLER et Mme Audrey HUG le 14 janvier 2017



Florent MICHEL et Elodie HOFFSHIR-HUG le 24 juin 2017



Ils nous ont quitté

Paul FINCK, 87 ans, le 3 avril 2017 à THANN

René DURINGER, 91 ans, le 5 avril 2017 à SOPPE-le-HAUT

Hélène KUENEMANN, 87 ans, le 17 avril 2017 à MASEVAUX-NIEDERBRUCK

Raymond FABIAN, 67 ans, le 18 Juin 2017 à MULHOUSE

En bref

CONCOURS DE FLEURISSEMENT LES LAURÉATS DES 3 FLEURS



COURSE CYCLISTE

Grand prix de Sentheim organisé par l'ASPTT Mulhouse avec des coureurs de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie et ainsi que des Juniors sur un parcours de 5.7 km.



HAUT-RHIN PROPRE

Le 1^{er} Avril dernier, une trentaine de personnes sur différents secteurs à Soppe le Haut et Mortzwiller ont ramassés les déchets divers.



LA FÊTE DES VOISINS

Une soixantaine d'habitants étaient présent pour la traditionnelle "fête des voisins" du vendredi 19 Mai au foyer rural de Soppe-le-Haut.



REPAS GRATITUDE

Lors du traditionnel repas des aînés, la Présidente de l'Association Gratitude (qui organise ce moment convivial) et les Maires ont honorés les doyens présents du Vallon du Soultzbach.



DÉCHETS VERTS

Située sur la route en direction de Guewenheim à Soppe-le-Haut, le dépôt de déchets verts est à la disposition de la population du Vallon du Soultzbach. Le site est ouvert tous les samedis durant la « belle saison » de 15 à 18h00.



TRÉSORERIE DE MASEVAUX

Nouveaux horaires d'ouverture de la trésorerie de masevaux à compter du 1^{er} juillet 2017,

Ouverture :
lundi - mercredi - jeudi 8h30-11h30 / 13h30-16h00
mardi 8h30-11h30
fermé au public le mardi après-midi et vendredi

Agenda

6 juillet 2017 à 19h
Réunion d'organisation de la journée citoyenne

13 juillet 2017 à 19h
Bal tricolore

18 juillet 2017 à 16:00 à 19:00
Passage de la déchetterie mobile à Soppe-le-Haut

30 septembre 2017 à 8h
Journée citoyenne et l'éventuel report le 7/10.

18 septembre 2017 à 12h à 19h
Passage de la déchetterie mobile à Mortzwiller

19 octobre 2017 à 16h30
Don du sang

25 octobre 2017 à 12h à 15h
Passage de la déchetterie mobile à Soppe-le-Haut

11 novembre 2017 à 17h30
Défilé de la St Martin organisé par l'APVS

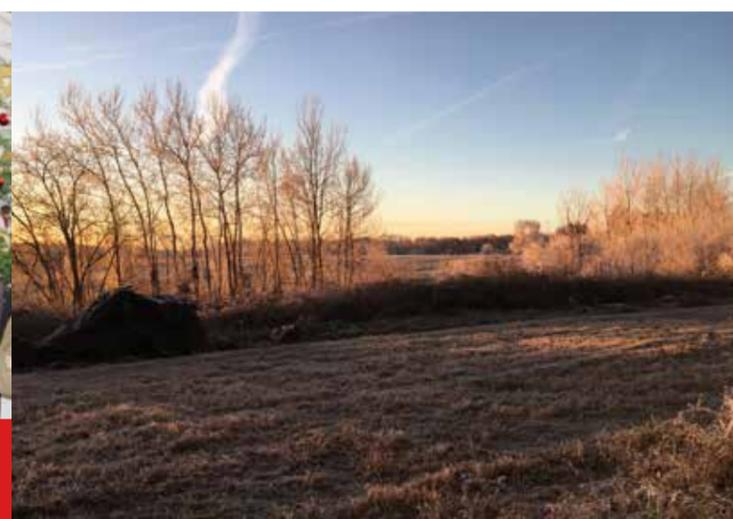
8 décembre 2017 à 17h30
Passage du St Nicolas dans les foyers (organisé par l'APVS)

10 décembre 2017 à 11h30
Fête des Noël des aînés organisée par Gratitude

27 décembre 2017 à 16h à 19h
Passage de la déchetterie mobile à Soppe-le-Haut

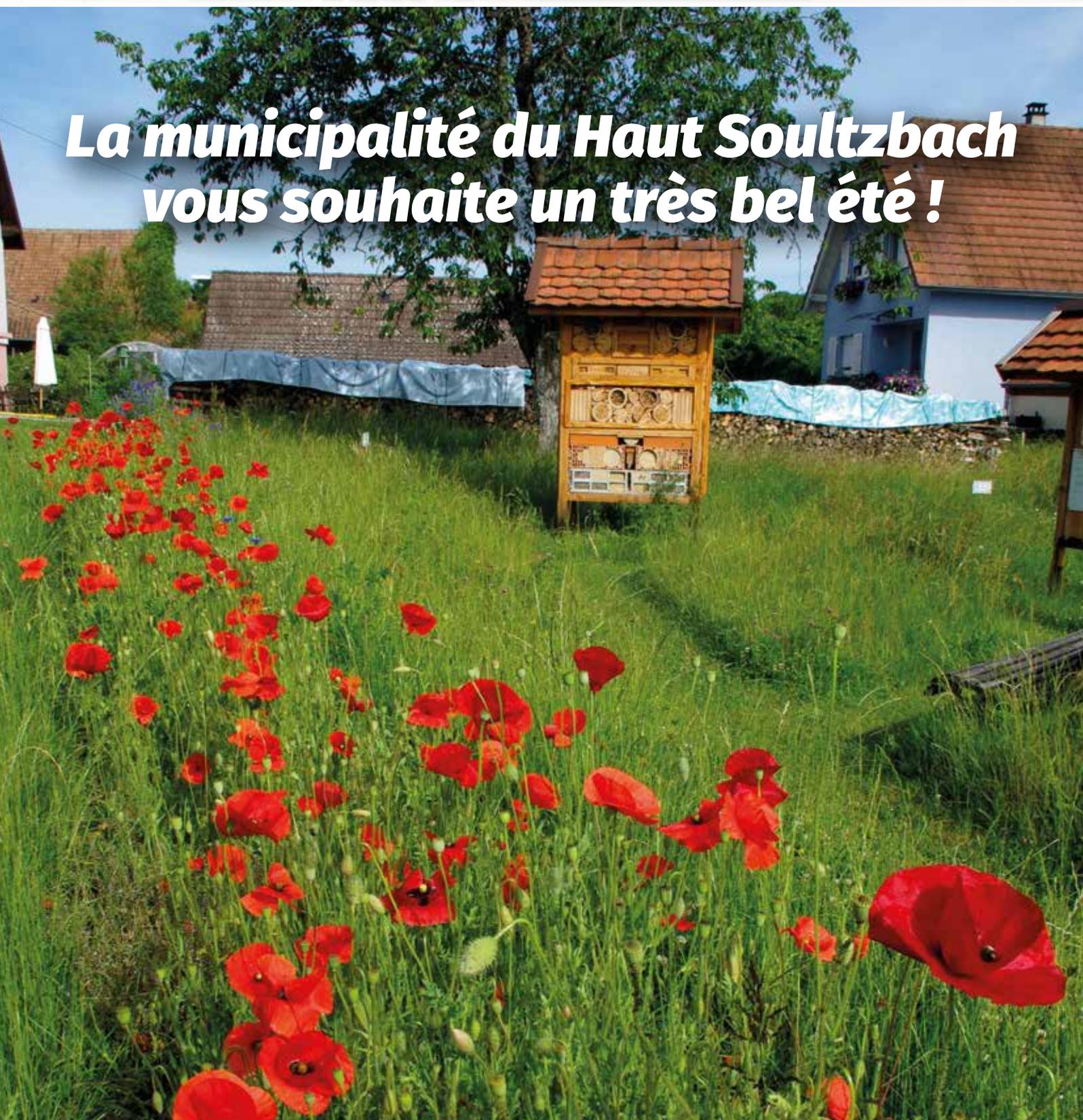


Boîte à images





**La municipalité du Haut Soultzbach
vous souhaite un très bel été !**



LE HAUT SOULTZBACH

40 Rue Principale – MORTZWILLER - 68780 LE HAUT SOULTZBACH

Tel : 03 89 82 52 10 - Fax : 03 89 39 03 77

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr

www.facebook.com/lehautsoultzbach

Ouverture des mairies :

Lundi de 10H à 12H / 16H à 18H à Mortzwiller

Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut

Jeudi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut / de 14H à 16H à Mortzwiller

Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller / de 16H à 18H à Soppe-le-Haut